



**18<sup>ème</sup> Convention nationale de l'intercommunalité**

**FORUM Ile-de-France**

**L'intercommunalité francilienne en question**

**3 octobre 2007**

**Hémicycle du Conseil régional**

# SOMMAIRE

<i>Intervention de Mme Mireille FERRI.....</i>	<i>3</i>
<i>Intervention de M. Marc CENSI.....</i>	<i>6</i>
<i>Intervention de M. Claude PERNES .....</i>	<i>8</i>
<i>Table ronde n°1. Les constats .....</i>	<i>12</i>
<i>Table ronde n°2. Les scénarii pour demain .....</i>	<i>35</i>
<i>Débats .....</i>	<i>38</i>

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Nous allons aborder l'intercommunalité en Ile-de-France, un sujet hautement d'actualité comme chacun a pu s'en rendre compte. Nous aurons de la chance si nous en trouvons la solution. Pour commencer, je propose à Mireille FERRI, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'aménagement du territoire, de prononcer une première allocution.

### **Intervention de Mme Mireille FERRI**

**Mireille FERRI, vice-présidente du Conseil régional d'Ile de France en charge de l'aménagement du territoire**

Merci d'être réunis, et assez nombreux, pour parler d'un sujet qui n'est jamais très simple, celui de l'intercommunalité sur les divers territoires français. Historiquement, il a effectivement une complexité toute particulière dans cette région francilienne. Bien que nous soyons désormais en train de rattraper notre retard, l'intercommunalité reste un principe difficile à mettre réellement en œuvre.

Evidemment, certains précurseurs présents dans la salle nous diront que l'intercommunalité a une existence ancienne en Ile-de-France. Cependant, il faut reconnaître que notre territoire n'est pas entièrement structuré et que nous pouvons également observer des différences entre les natures d'intercommunalités.

Elles peuvent, d'une part, s'effectuer entre deux communes, et d'autre part, sur des projets réellement ambitieux dans l'envergure du territoire qu'elles couvrent. Nous pouvons considérer, parfois, que ce n'est pas forcément l'ambition du projet qui a déterminé la réalisation d'intercommunalités.

Pourquoi, finalement, vouloir faire progresser le fait intercommunal en Ile-de-France, alors que nous avons quelques éléments complexes d'organisation du territoire sous cette forme ?

- La complexité du territoire francilien

Le hasard fait que je sors juste du bureau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, où nous avons beaucoup parlé de l'intercommunalité. J'ai pu, dans ce cadre, rencontrer un certain nombre de mes homologues de la région PACA, notamment de Marseille.

Selon eux, nous pouvons, en effet, nous retrouver sur un territoire où un pôle urbain s'est tellement développé que, d'une certaine manière, il crée une forme de difficulté que nous n'allons sans doute pas retrouver en province. Par exemple, dans l'ouest de la France, la structuration en villes moyennes offre une certaine forme d'équilibre dans le territoire. Cela a rendu peut-être plus facile

l'émergence d'une centralité. Et ce n'est justement pas le cas dans les régions comportant de très grandes métropoles, car la reconnaissance de pôles de centralité y est beaucoup plus complexe.

- Une réflexion indispensable

Néanmoins, tous ces problèmes étant posés, nous devons absolument réussir. D'autant plus que je vais faire référence à l'exercice que nous sommes en train de construire avec le schéma directeur d'aménagement de la région Ile-de-France. Ce document d'urbanisme a comme vocation d'aménager l'espace francilien pour les vingt ans à venir.

Cela suppose, évidemment, une réflexion approfondie sur ce que représentent certaines compétences fortes des intercommunalités et la rationalisation dans laquelle nous les transportons. Ainsi, nous devons penser à la fois à l'organisation du tissu économique, à la localisation du logement, à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité ainsi qu'à la nécessité, aujourd'hui, de concevoir de manière articulée des corridors biologiques.

- Une mise en cohérence territoriale

Toutes ces questions ont été posées à l'échelle de l'Ile-de-France et du bassin parisien. Nous avons besoin de les concevoir à cette grande échelle, mais aussi aux échelles intercommunales.

En effet, ces niveaux de mise en cohérence sont nécessaires pour que nous ayons, demain, une forme d'aménagement à l'échelle régionale. C'est pourquoi nous devons optimiser cette mise en synergie, cette réflexion sur les grandes politiques sectorielles, mais aussi sur les outils dont nous disposons.

Nous avons essayé de réaliser, de 2004 à l'adoption, en février dernier, de ce projet de schéma directeur, une réflexion sur les transports, sur la localisation et la construction du logement en Ile-de-France. Ici comme ailleurs, et peut-être encore plus qu'ailleurs, il s'agit d'un sujet majeur. Nous avons besoin de réfléchir à ces outils, mais aussi d'avoir une réflexion très fine et menée avec des partenaires bien identifiés sur la mise en œuvre. Car celle-ci ne peut exister que si les collectivités sont organisées au niveau de la maille correspondant au projet.

Il est évident, en l'occurrence, que les communes ne constituent plus la maille suffisante. Quant aux départements, ils restent des partenaires privilégiés, mais ils ne gèrent pas exactement les mêmes compétences. Nous pouvons dire que les dernières lois de décentralisation, à force de donner aux uns et aux autres des chemins de fer différents, ont créé un émiettement de la puissance publique, menant à de l'incohérence.

Or, il faut retrouver cette cohérence. Nous disposons, aujourd'hui, du fait régional et intercommunal. Nous devons, désormais, réfléchir à des formes de gouvernance et des outils.

Nous parlions, par exemple, du fait qu'il ne pouvait pas y avoir de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale. Nous avons besoin de mettre en œuvre certains outils pour être en mesure de résoudre les conflits d'intérêts entre les habitants, ce qui est impossible dans l'émiettement que j'évoquais précédemment.

Pour toutes ces raisons, si nous voulons être en phase avec la manière dont le monde évolue autour de nous, si nous voulons répondre aux besoins actuels identifiés, par exemple, la nécessité de construire partout du logement tout en respectant la conservation des espaces ouverts. Si nous

voulons avoir une véritable cohérence dans l'organisation de nos transports collectifs, cela doit se faire dans une maille ni trop petite, ni trop éloignée. Nous avons besoin de ces niveaux intermédiaires et nous avons besoin d'y réfléchir ensemble.

- Des urgences et des besoins nouveaux

Dans un monde qui évolue, la compétitivité économique d'une région ne se décide pas d'un claquement de doigts et elle ne se pense surtout pas avec des références à ce qui a toujours existé. Cela doit se mettre en perspective avec ses évolutions lourdes. Les besoins des populations vont bouger parce que nous avons des urgences nouvelles en matière d'accès à l'eau, de gestion des déchets, de consommation, de déplacement.

Si nous voulons que notre mode de développement économique soit pérenne, il doit être innovant et offensif sur ces segments. Nous ne pouvons faire l'impasse ni sur les besoins sociaux, ni sur les contraintes environnementales. Parce que si nous voulons à la fois concevoir un développement économique durable, une réduction des tensions et des inégalités sociales, un monde qui va bouger dans un environnement physique avec la question énergétique et le dérèglement climatique, nous devons penser des organisations spatiales différentes, des réseaux qui ne soient plus conçus de la même manière. Je pense notamment aux réseaux de transports, d'électricité, à l'habitat et à la consommation énergétique.

Tout ceci doit se faire sur des territoires suffisamment vastes, cohérents, solidaires, organisés pour que ce nous visons demain ait un sens.

Voici donc l'intérêt de vos travaux, aujourd'hui.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Merci. Outre l'intérêt de cette intervention, je tiens à souligner le respect scrupuleux des horaires, dont tous les intervenants sont désormais invités à s'inspirer.

J'appelle maintenant Marc CENSI, maire de Rodez, président de l'AdCF et de l'association des communautés d'agglomérations de France.

## **Intervention de M. Marc CENSI**

### **Marc CENSI, président de l'AdCF**

Merci, Mesdames et Messieurs. Je salue les membres de cette assistance qui ont choisi de participer à ce forum sur l'Ile-de-France. Je voudrais, à la suite de l'intervention de Madame FERRI, remercier la région Ile-de-France pour son accueil, puisque nous tenons notre 18<sup>ième</sup> convention à Paris, pour son soutien financier, pour une collaboration qui s'est exprimée dans divers secteurs entre certaines institutions de la région Ile-de-France et l'AdCF et avec le RIF.

Je voudrais aussi remercier Monsieur PERNES, président de l'association des maires de France, Monsieur l'ancien ministre de l'intérieur Jean-Pierre CHEVENEMENT, et également certains vice-présidents de l'AdCF dont Dominique BRAYE, Jean-Luc LAURENT et tous ceux qui se reconnaîtront dans le terme générique « mes chers amis ».

Nous sommes en train de tenir notre 18<sup>ème</sup> convention de l'AdCF avec un retour aux sources, puisque la toute première avait eu lieu à Paris, mais nous étions un peu moins de cinquante districts, alors que nous avons aujourd'hui dépassé le cap des 1 000 adhérents. Je salue d'ailleurs tous les adhérents de l'Ile-de-France, région qui proportionnellement est plus représentée que l'ensemble du territoire. Cela confirme ce que Madame FERRI disait tout à l'heure sur la situation de l'intercommunalité en Ile-de-France.

Je vous précise, dans un premier temps, que je n'interviens ni pour vous donner des conseils ni pour exprimer des jugements.

- Les raisons d'un forum sur l'intercommunalité en Ile-de-France

Pourquoi organiser un forum sur les problèmes de l'intercommunalité en Ile-de-France ? Pourquoi avons-nous édité un véritable panorama de la problématique intercommunale et du pilotage stratégique de l'Ile-de-France ? Pourquoi avons-nous édité, en effet, ce document qui comprend une somme d'interventions de responsables de cette région et qui a été édité par l'AdCF avec la collaboration de tous ceux que je remercie ?

Pourquoi, simplement, cette présence et pourquoi ce choix ?

-Approcher le gouvernement

Tout d'abord, parce que, après quinze ans d'absence et après avoir tenu des conventions partout sur le territoire national, nous sommes revenus à Paris. Par fidélité, par nostalgie, mais aussi parce que nous sommes dans une période qui, sur le plan gouvernemental, est riche, occupée et dynamique. Et nous avons pensé que pour avoir la participation de quelques personnes du gouvernement, il ne fallait pas être trop loin de la capitale.

-Des spécificités franciliennes

Par ailleurs, notre intérêt repose sur le fait que l'intercommunalité en Ile-de-France présente des spécificités que, par définition, nous ne trouvons pas ailleurs dans l'ensemble du territoire. Elles ont

des répercussions sur votre propre réflexion et les solutions que vous tentez de mettre en œuvre, mais également sur l'ensemble de l'intercommunalité dans le reste du territoire. En effet, vous pesez d'un poids très lourd à bien des égards.

Dans un premier temps, la concentration de la population, le poids de Paris et la répartition des compétences entre de multiples acteurs est très différente de celle que nous rencontrons dans d'autres métropoles.

Ainsi, les rôles relatifs des communes, des départements, de la région, de l'Etat et des syndicats techniques font que la diversité, la nature et la compétence des acteurs sont très singulières en Ile-de-France. Je parle ici du poids financier et fiscal. Vous n'ignorez pas que vous apparaissez, pour le reste de la France, telle une région bénie de Dieu sur le plan du potentiel fiscal. Et nous n'ignorons pas, de notre côté, que vous enregistrez en Ile-de-France des écarts aussi importants en termes de richesses qu'ailleurs.

Evidemment, ces paramètres ont des conséquences sur la situation de votre intercommunalité. Il existe ici une différence marquée entre la petite et la grande couronne. En effet, autant la grande couronne rejoint, dans les normes statistiques, ce qui se passe sur l'ensemble du territoire national, autant la petite couronne, évidemment, présente des spécificités tout à fait particulières. Mais je suis très prudent car j'ai dit que je ne voulais pas émettre de jugement.

- Conséquences de ces spécificités

J'ai dit qu'il en découlait des conséquences parfois difficiles à gérer sur l'ensemble de l'intercommunalité du territoire national.

La première tient à un autre type de densité, à savoir la présence de nombreuses personnalités politiques de premier plan en Ile-de-France, qui naturellement prennent une grande part au débat. Certains rapports, dont je n'évoquerai pas les titres, ont souvent exprimé des reproches justifiés par une vision exclusivement francilienne. Ces critiques ont retenti sur l'ensemble du territoire national alors qu'elles étaient destinées à l'Ile-de-France.

D'un avis unanime, la problématique de la région Ile-de-France repose sur le pilotage global stratégique de l'ensemble de ce territoire. Il ne s'agit pas d'une caractéristique exclusive, il paraît que nous la retrouvons à New York, à Rome et dans d'autres métropoles du monde. Il n'existe pas de modèle, semble-t-il, mais Paris est là pour reposer une question lancinante et grave.

- Continuer l'intercommunalité

En conclusion, je vais me permettre de vous exprimer une certitude. Quelles que soient les solutions que vous adopterez, à terme, vous avez besoin de conforter l'intercommunalité en Ile-de-France. Il sera toujours plus facile de coordonner une centaine d'entités intercommunales qu'un millier de communes. Tant que vous êtes dans la voie du développement de l'intercommunalité, vous allez dans la bonne direction. Et je vous le souhaite, tout naturellement.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Maintenant, la parole est à Claude PERNES, président de l'association des maires de l'Ile-de-France, maire de Rosny-sous-bois. Est-ce que l'association des maires de l'Ile-de-France va s'appeler un jour l'association des maires et présidents de l'Ile-de-France ?

## **Intervention de M. Claude PERNES**

### **Claude PERNES, conseiller régional d'Ile de France, président de l'AMIF**

Assurément, nous avons bien intégré le fait de l'intercommunalité à l'association des maires de l'Ile-de-France.

Je voudrais, tout d'abord, saluer Marc CENSI et sa parfaite connaissance de la situation de la région Ile-de-France. Je n'ai décelé pratiquement aucune faille dans la description que vous venez de nous offrir. En tant que président des maires d'Ile-de-France, j'ai été, à de nombreuses reprises, confronté à la critique. En effet, l'Ile-de-France était systématiquement montrée du doigt pour être la dernière de la classe en matière d'intercommunalité.

- Des alliances difficiles en Ile-de-France

Bien évidemment, je ne manquais pas d'exposer, à chaque fois que cela était possible, les freins, les argumentaires qui pouvaient expliquer cette situation. J'expliquais la spécificité des communes de la région parisienne. Je pense à leur densité, à leur taille, au fait qu'elles se sont dotées de tous les services et de toutes les compétences nécessaires pour assumer le bien-être et le milieu de leurs concitoyens, à la disparité de richesses mais aussi à la disparité politique. Car il s'agit d'un frein non négligeable. Nous ne nous marions bien qu'entre gens qui se connaissent bien, qui ont à peu près le même niveau de vie et les mêmes affinités politiques. Or, en Ile-de-France, et notamment dans la petite couronne, ces considérations pesaient d'un grand poids. Il fut un temps où les maires refusaient de se serrer la main parce qu'ils n'étaient pas dans le même parti politique. Cela ne prédispose pas vraiment à mettre en place des projets communs.

Heureusement, aujourd'hui, nous nous retrouvons dans des instances pluralistes qui nous permettent de dépasser ces obstacles. Cependant, les disparités de richesses subsistent.

-Les contournements de l'intercommunalité

Dans un premier temps, nous avons tenté de bricoler avec l'intercommunalité. Nous avons voulu éviter d'être contraints à se marier. Nous avons vu, par exemple, des mariages deux à deux. L'objectif consistait simplement à entrer dans le cadre de la loi avec une commune amie, sans rien partager. Cinq des six intercommunalités deux à deux sont en Ile-de-France. J'avoue moi-même avoir eu un moment la faiblesse d'avoir eu envie de me marier avec la ville d'à côté. Mais le préfet s'est montré réticent à ce projet et nous a empêché de le concrétiser.

-Les syndicats : embryons de l'intercommunalité

Ces disparités ne nous amènent pas à faire de l'intercommunalité de façon aisée. Vous avez évoqué les grands syndicats et j'ose en parler devant Jean-Pierre Chevènement. Car l'intercommunalité, nous l'avons inventée avec la création de nos grands syndicats pour l'électricité, le gaz, le transport



ou les ordures ménagères. Nous avons déjà mis en place tous les instruments de mise en commun des grandes compétences. Cela explique peut-être notre retard dans cette démarche institutionnelle.

#### -Des freins

Je suis, moi-même, président de la plus grande intercommunalité d'Ile de France, à savoir l'ACTEP, l'association des collectivités territoriales de l'est parisien, qui regroupe 22 communes sur 750 000 habitants. Elle est associative et non institutionnelle. Mais je n'ai pas encore réussi, depuis que je m'y emploie, à faire entendre aux maires la nécessité d'aller plus loin parce qu'il y a une échéance future que certains attendent. Pour cette raison, ils ne veulent pas partager tout de suite.

Nous partagerons donc plus tard. Dans notre association, par exemple, il existe la règle du consensus à laquelle nous n'avons jamais pu déroger. Il suffit qu'une ville refuse un projet pour qu'il soit abandonné. Il s'agit, en effet, d'une difficulté majeure pour certaines intercommunalités.

#### -Des progrès notables

Nous avons donc évoqué tous ces freins, mais je voudrais montrer à Jean-Pierre Chevènement que nous avons avancé.

Aujourd'hui, l'Ile-de-France est située au deuxième rang des régions les plus dynamiques en termes de création d'intercommunalité derrière la région Rhône-Alpes. En 2006, la seule communauté d'agglomérations qui a été créée est Val d'oisiennne. Par ailleurs, 17% des communautés franciliennes qui n'étaient pas intercommunalisées ont intégré un établissement public en 2006. En 2007, nous comptons 103 EPCI à fiscalité propre regroupant 47% de la population francilienne dont 28 communautés d'agglomérations, 4 syndicats d'agglomérations nouvelles et 71 communautés de communes. A cela, viennent s'ajouter plus d'un millier de syndicats sans fiscalité propre. Certes, la répartition de ces structures n'est pas très homogène, mais elle commence à prendre tournure.

#### -Une forte intercommunalisation grande couronne

En grande couronne, nous nous retrouvons dans un cas de figure plus proche de celui du territoire national avec une ville centre et ses communes périphériques. La coopération atteint quasiment la moyenne nationale. Le Val d'Oise est intercommunalisé à hauteur de 87%, la Seine-et-Marne à 79%, l'Essonne à 78% et les Yvelines à 60%. La grande majorité de ces structures intercommunales sont des communautés de communes. 77% des communautés d'agglomérations et les SAN se situent dans les zones les plus denses.

#### -Un bilan plus mitigé en petite couronne

En petite couronne, le bilan est, en revanche, beaucoup plus mitigé. Les Hauts-de-Seine sont intercommunalisés à hauteur de 51%, le Val-de-Marne à 45 % et la Seine Saint-Denis, à 26 %, est la dernière de la classe. Aujourd'hui, en Ile-de-France, nous comptons 398 communes qui ne sont pas encore regroupées. Nous sommes confrontés à la définition de périmètres pertinents, au problème de la densité du **fond Silvati** et des grands services publics.

- Les financements et les périmètres

Enfin, je soulignerai que l'intercommunalité francilienne est centrée sur le régime fiscal de la taxe professionnelle unique à hauteur de 60 % dans l'ensemble de la région et presque entièrement dans la zone dense. A l'heure actuelle, les principales réflexions quant à l'évolution de l'intercommunalité portent donc sur la couverture totale du territoire. L'année 2012 a d'ailleurs été évoquée tant par l'association des départements de France que par celle des maires de France. Ceci suppose donc l'amélioration de la cohérence des périmètres de communautés, des critères de population, du nombre de communes et de la typologie des départements.

- Le débat sur le Grand Paris

En conclusion, j'allais vous annoncer un futur laborieux avec des projets qui, vaille que vaille, commençaient à bien se positionner. Et puis, brusquement, le débat sur le Grand Paris a été lancé. Ce débat a été initié par Bertrand DELANOE et Pierre MANSAT. Cependant, la mise en place d'une conférence métropolitaine en est la cheville ouvrière. Celle-ci prend acte du fait que Paris n'est pas isolée des communes alentour par un seul filet périphérique. Cette ville a donc commencé à tisser des relations avec ses voisins dans le but de se concerter, d'échanger dans plusieurs domaines. Nous pensons, par exemple, au transport, au logement, mais également à toutes les questions liées au statut des personnels. En effet, la ville de Paris assure beaucoup les personnels de nos banlieues. Il faut que nous puissions harmoniser cette question.

C'est ainsi que Nicolas SARKOZY, dans un grand discours désormais célèbre, a évoqué le nom du Grand Paris et a dit que la France était le seul pays où il n'y avait pas de communauté urbaine autour de la région Capitale. Le mot a été prononcé et relayé par le Premier ministre et tous les membres du gouvernement. Nous sommes donc dans un nouveau débat.

Nous sommes en droit de nous demander ce qu'est le Grand Paris ? S'agit-il simplement de bonnes relations entre les uns et les autres, ou d'un ensemble institutionnalisé, d'un nouvel échelon qui fait la spécificité française ? Nous avons déjà chiffré la communauté urbaine à 85 euros par habitant. D'une part, cela coûtera cher à l'Etat, d'autre part, les maires devront penser au partage inhérent à toute communauté urbaine. Et là, nous allons retrouver tous les égoïsmes ancestraux de ceux qui n'ont pas envie de partager leurs richesses avec ceux qui en auraient tant besoin.

Ainsi, un nouveau défi s'inscrit dans le débat sur l'intercommunalité francilienne. Il vient juste de s'ouvrir. Il appartient donc au gouvernement, mais également à la région Ile-de-France, à la Ville de Paris et aux villes concernées, d'en définir les principales lignes. Je suppose que nous devons nous réunir en faisant preuve d'imagination et de patience.

### **Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Nous allons aborder la première partie de cet après-midi avec la première table ronde qui va se pencher particulièrement sur le constat, le bilan de l'intercommunalité aujourd'hui. Ce bilan va se pencher sur l'état de l'intercommunalité aujourd'hui en Ile-de-France, avec sa grande diversité.

Pour commencer, Gérard LACOSTE va nous présenter un tableau des communautés franciliennes en exposant leurs atouts et leurs difficultés.



## **Table ronde n°1. Les constats**

**Panorama des communautés franciliennes. Compétences, périmètres, finances, fiscalité, gouvernance : quelles spécificités au regard des autres communautés françaises ?**

*Animation :*

*Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, Le courrier des maires et des élus locaux*

*Participants :*

*Jean-Pierre CHEVENEMENT, ancien ministre, président de la communauté d'agglomération belfortaine*

*Gérard LACOSTE, directeur général adjoint de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF)*

*Philippe SCHMIT, responsable de l'action régionale de l'AdCF*

*Jacques CORPECHOT, président de la communauté de communes du pays Créçois*

*Dominique LEFEBVRE, président de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise*

*Dominique BRAYE, président de la communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines*

*Jean-Luc LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération Val de Bièvre, vice-président du Conseil régional d'Ile de France en charge du logement et de l'action foncière*

*Michel CERISIER, vice-président de la communauté de communes de Seine-Ecole*

**Gérard LACOSTE, directeur général adjoint de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF)**

Merci beaucoup. Je suis très impressionné d'avoir à vous présenter un sujet aussi complexe et mouvant, surtout après des propos introductifs qui ont été très complets. Je vais donc m'efforcer de mettre en images ce qui a déjà été évoqué et de vous donner quelques points de repères qui pourront, je l'espère, servir de points d'appui à la table ronde.

Je vous propose quelques diapositives qui vont vous permettre de situer l'Ile-de-France et des questions sur la filiation singulière de cette région.

Mais, avant d'en venir là, je vous rappelle cinq points. Dans un premier temps, je ferai un bref rappel historique. Car si nous ne comprenons pas d'où nous venons, ni comment est structurée l'Ile-de-France, il est difficile d'analyser sa singularité. J'évoquerai, dans un deuxième temps, la question des territoires pertinents, un débat éternel. Je reviendrai ensuite sur l'évolution récente de l'intercommunalité sur le territoire francilien. Vous verrez qu'elle est assez spectaculaire. J'aborderai, dans un quatrième temps, la question de la solidarité financière et les formules actuelles de nos intercommunalités franciliennes.

- Croissance urbaine et organisation territoriale

Mon rappel historique commence en 1900, trente ans après le traité Haussmann. Nous avons alors une trentaine de communes qui forment le cœur de l'agglomération francilienne. Nous avons 1 281 communes et trois départements. Et puis, dans cette trentaine de communes, vivent cinq millions d'habitants. Ensuite, nous nous retrouvons, dans les années 1970, à un moment fondateur, essentiel de l'organisation de l'Ile-de-France. Soudain, nous avons observé un changement de paysage. Notre agglomération compte alors 221 communes agglomérées. Il s'agit du moment où nous avons réalisé les premiers changements importants. En premier lieu, nous nous organisons en huit départements, nous observons l'émergence de grands syndicats prenant en charge les fonctionnements essentiels dans le domaine des réseaux, et l'émergence des villes nouvelles.

Que s'est-il passé sur notre agglomération en quarante ans ? Nous avions 221 communes agglomérées en 1970, et nous en avons 396 communes agglomérées aujourd'hui. En même temps, nos syndicats sont de plus en plus présents et le paysage du travail en commun a été profondément bouleversé, surtout à partir de la fin des années 1990 et au début des années 2000. Nous nous trouvons donc, aujourd'hui, avec 105 communautés d'agglomérations, communautés de communes ou syndicats d'agglomérations nouvelles qui structurent le paysage francilien.

Aujourd'hui, nous nous trouvons avec une agglomération couvrant 2 700 km<sup>2</sup>. Cette surface s'étale sur huit départements franciliens. Elle va, au nord, toucher X, à l'ouest jusqu'à Mantes-la-Jolie et elle s'étend très largement au sud. Voici la situation présente, l'évolution récente et l'héritage des structures qui sont aujourd'hui encore en activité.

Ces débats sur l'organisation idéale de la vie ne sont pas nouveaux. J'ai d'ailleurs avec moi une carte empruntée aux archives. Réalisée en 1516 par Thomas More, elle représente l'île Utopia. Son auteur a réfléchi sur l'organisation de la société et sur la façon dont la vie pourrait se structurer. Thomas More imagine, par exemple, que lorsqu'une ville est trop densément peuplée, il faut en reporter une partie sur les communes voisines. Il s'interrogeait sur les transports ou sur la fonction commerciale du centre ville. Nous voyons beaucoup d'humour dans cet ouvrage, mais aussi de nombreuses idées sous-jacentes à nos problématiques actuelles.

- Quels territoires pertinents : où se regrouper, comment et pour quoi faire ?

Nous avons, aujourd'hui, deux questions importantes à poser. Nous verrons d'abord celle de l'aménagement du territoire, pour ensuite se pencher sur la pertinence des bassins de vie.

-L'aménagement du territoire

En premier lieu, nous étudierons la question de l'aménagement du territoire à une vaste échelle. Comment structurer une agglomération de 2 700 km<sup>2</sup> qui compte près de 10 millions d'habitants ? Les syndicats des villes existent et leur rôle est à prendre en compte pour toute réflexion future sur

la transformation du paysage institutionnel de l'Ile-de-France. Et puis, nous avons beaucoup parlé des syndicats des communautés d'agglomérations. En ce sens, il faudrait élargir le propos sur ce qui s'est déjà structuré en Ile-de-France, notamment autour de la notion de projets territoriaux. Il existe des communautés de communes, d'agglomérations, mais aussi des associations plus souples comme l'ACTEP de Monsieur PERNES. Elles sont d'ores et déjà présentes dans le paysage et contribuent à la réflexion sur l'aménagement de l'Ile-de-France. Pour terminer, nous avons le document incontournable du schéma directeur de la région Ile-de-France. Tous ces éléments contribuent, finalement, à la réflexion sur l'aménagement de notre territoire.

-Les territoires pertinents : exemples cartographiques

Pouvons-nous voir des territoires qui apparaissent, logiquement, comme des aires potentielles d'aménagement ? Voici une petite carte du bassin de vie qui représente l'espace dans lequel les gens vivent, travaillent et où ils font leurs courses.

Je m'inspire ici de la commune de Meaux où vous pouvez remarquer l'aire dans laquelle la majorité des habitants vont travailler. Nous voyons que nous sommes dans une logique de fonctionnements qui se justifient sur de très grandes échelles. Et si je reviens maintenant sur le cœur de l'agglomération, nous observons trois bassins de vie côte à côte, partagés par trois communes proches les unes des autres. Prenons désormais l'exemple d'Argenteuil. Où vont travailler les habitants de cette ville ? Ils vont à Saint-Denis, mais aussi massivement à Paris. Prenons Saint-Denis. Les habitants de Saint-Denis vont travailler à Argenteuil, à Roissy. Autrement dit, le bassin de vie du cœur d'une agglomération, est, pour reprendre la formule, un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part. Il est donc extrêmement difficile de définir, au cœur de ces agglomérations, les périmètres qui s'imposent d'eux-mêmes. De ce fait, la recherche de l'intercommunalité, à mon avis, se joue beaucoup plus sur la construction du projet que sur des données statistiques.

-Les vocations économiques

Les débats sur l'économie montrent, eux aussi, la complexité de la lecture de l'Ile-de-France sur ces questions. Le projet de construire des collectivités territoriales invoque souvent le fait que certaines fonctions sont plus solidement représentées que les autres. Il existe, en effet, des spécialisations territoriales fortes qui pourraient conduire à des projets spécifiques.

Je vais vous montrer deux images de l'organisation économique de la région. La première porte sur l'industrie culturelle. Celle-ci se trouve au cœur des agglomérations et nous savons que quelque chose se joue dans ce domaine. La seconde image porte sur l'industrie automobile. Celle-ci est d'une complexité considérable, avec ces interrelations entre des centres de décision logés au cœur des agglomérations, des centres de recherche plus périphériques et des centres de production éloignés. Pour résumer, certains territoires trouvent une spécialisation, mais beaucoup de fonctions économiques se jouent de façon complexe à l'échelle de l'ensemble du territoire.

- Intercommunalité : l'Ile-de-France est-elle en retard ?

A présent, je vais essayer d'illustrer rapidement ce que Monsieur CENSI évoquait tout à l'heure et je vais vous montrer comment le paysage a changé depuis 2000.

En 2000, en Ile-de-France (en laissant de côté la population parisienne), nous avions 16% de la populations des sept départements qui étaient membres de communautés d'agglomérations. En France, cette proportion s'élevait à 50 %, creusant un écart de 40% avec notre région.

Vous voyez apparaître, en orange sur la carte, les intercommunalités qui se sont construites depuis cette époque. Progressivement, le territoire s'est couvert d'intercommunalités. Et vous voyez que, quand nous arrivons en 2007, 60% des habitants, hors Paris, sont dans des intercommunalités de forme. En France, ce chiffre s'élève aujourd'hui à 87%, ce qui nous amène à un écart de 25%. Certes, nous n'avons pas rattrapé notre retard, mais l'évolution est considérable.

- Intercommunalité et solidarité financière

A présent, que dire de la solidarité financière ? L'intercommunalité n'était pas posée, au départ, comme l'outil permettant de résoudre la difficile question de l'inégalité des revenus, même si, celle-ci s'exprime de façon très claire en Ile-de-France. Nous avons, effectivement, un potentiel financier moyen supérieur à la province. Néanmoins, nous savons que le territoire régional se caractérise par des zones de dépression et des zones de richesse. Nous voyons sur la carte un cœur d'agglomération représentant un pôle de production de richesses, ou, certaines villes nouvelles, notamment du côté de Saint-Quentin-en-Yvelines, et des zones aéroportuaires qui sont traditionnellement dynamiques d'un point de vue économique.

Et puis, nous voyons des zones qui ont beaucoup moins de capacités d'accueil. Tout cela fait l'objet de processus de péréquation. Il existe aussi un fond de solidarité de la Région Ile-de-France qui a été soutenu par la création de certaines formes d'intercommunalité. Il existe donc des dispositifs. Sont-ils à la hauteur ? Comment se conjuguent-ils avec la question de l'intercommunalité si, la solidarité financière s'inscrit dans ce projet ?

- Les formes d'intercommunalité et les masses financières

Je passe rapidement sur les formes d'intercommunalité. Nous trouvons des communautés de commune dans la grande couronne. En petite couronne, elles existent davantage sous forme de communautés d'agglomérations.

Je vous propose une illustration sur le poids des masses financières manipulées, d'une part, par les communes, d'autre part, par les regroupements de communes. Aujourd'hui, en Ile-de-France, nous considérons que les communautés de première couronne manipulent environ 250 euros par habitant, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale située à 171 euros. Dans la deuxième couronne, en revanche, nous sommes beaucoup plus proches de la situation française moyenne.

A présent, il faut analyser ces chiffres en fonction des ressources et des fonctions respectives des collectivités situées en cœur d'agglomération et qui ont évidemment beaucoup de charges. Le coefficient d'intégration fiscale nous donne quelques indications. Environ 15% des ressources collectées par les communautés et les collectivités locales transitent par la première couronne. Alors que nous sommes à 28%, une intégration beaucoup plus forte, dans la grande couronne.

Cependant, je voudrais souligner la rapidité avec laquelle le paysage a changé. Nous savons justement que le degré d'intégration financière d'une collectivité est fonction du temps, de l'évolution. Or il faut du temps pour construire. Je pense donc que l'écart que nous voyons sur le tableau constitue aussi le reflet de la généalogie des intercommunalités franciliennes.

En conclusion, le partage de la ressource, point essentiel de ce débat, repose en partie sur une taxe professionnelle qui subit des avatars. Au moment où l'intercommunalité a pris son essor, la situation de la part salariale n'a pas été un élément fortement dynamisant. N'oublions pas non plus que ces intercommunalités sont, à côté de leurs ressources fiscales, adossées également aux dotations de l'Etat. Il s'agit d'un véritable enjeu.

- Intercommunalité et compétences exercées.

Enfin, en quelques mots, je résumerai brièvement les grandes fonctions que remplissent les intercommunalités. J'aurais évidemment beaucoup d'éléments à décrire, mais je laisserai les témoignages revenir sur ce sujet.

#### -Aménagement de l'espace

En matière d'aménagement de l'espace, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes ont, par essence, une responsabilité. Sur la carte des SCOT, vous voyez les territoires qui sont couverts par les schémas de compétences territoriales. Nous voyons bien, effectivement, un département de Seine-et-Marne très couvert, des zones de projets qui se développent partout au rythme du développement de l'intercommunalité. Mais, une question lancinante demeure sur ce qui se passe autour de l'agglomération. Dans les compétences prises par les intercommunalités, nous pouvons distinguer les compétences déclarées de celles qui sont réellement assumées, et l'intensité avec laquelle elles sont effectuées. Or, dans un sondage réalisé par l'AdCF, nous constatons que 80% des communautés de France se sont engagées dans les opérations annoncées. En Ile-de-France, avec un taux de 60%, nous sommes donc en retrait. Il faudrait, toutefois, voir en détails ce que recourent ces opérations.

#### -Économie

L'économie est, elle aussi, au cœur des missions essentielles des intercommunalités. Je suis désolé, j'avais une carte qui montrait où se trouvaient les zones d'aménagement économique. Celles-ci sont soit du ressort communautaire, soit du ressort communal. Aujourd'hui, nous observons une progression pour aller vers davantage d'intercommunalité. Et environ 50% des surfaces offertes par les zones franciliennes se trouvent dans des opérations communautaires.

#### -Équipements

Nous continuons avec l'aspect des équipements, qui se développe de plus en plus avec l'intercommunalité. C'est autour des grands équipements que se jouent les projets communs, notamment dans les domaines culturels et sportifs. Je prends l'exemple des piscines qui sont un investissement coûteux. Nous voyons un mouvement significatif de transfert de ces équipements via des intercommunalités. Et aujourd'hui, nous sommes à environ un sixième des piscines qui ont été transférées dans les compétences des intercommunalités.

#### -Logement

Enfin, la question du logement reste problématique. Une volonté d'agir s'est manifestée au niveau intercommunal, par des PLH intercommunaux. Nous sommes loin du compte, en revanche, sur le fait que cette compétence soit réellement assumée de façon politique. Comme le montre cette carte, nous voyons en violet les endroits où les PLH sont effectivement approuvés et, en bleu, ceux qui ne sont encore que des projets annoncés. Toutefois, si je donne un autre éclairage sur l'exercice de la



compétence du logement, je prendrai simplement le fait que depuis 2004, c'est-à-dire depuis l'explication des règles du jeu, les intercommunalités peuvent demander la délégation ? Nous avons aujourd'hui deux départements, dont la ville de Paris, qui ont pris en charge cette compétence et trois de nos 105 intercommunalités qui se sont emparées du sujet.

Pour ne pas conclure, et pour laisser la parole à Philippe SCHMITT, je reviendrai simplement sur les six points à retenir :

- L'existence d'outils techniques anciens et éprouvés, utiles pour le débat de demain.
- Une intercommunalité jeune, en évolution en Ile-de-France. En même temps, l'approfondissement est au rendez-vous avec le coefficient d'intégration fiscale.
- La vaine recherche d'un territoire pertinent qui s'imposerait de lui-même. Nous lui préférons la mise en place d'un projet commun.
- Travail en commun sur l'équipement et l'économie.
- Des défis qui restent à relever : la question de la solidarité financière, de l'urbanisme foncier et du logement avec tout ce qu'elle entraîne en termes d'équilibre ou de déséquilibres sociaux.

Je vous remercie de votre attention et je voudrais associer à cette présentation deux personnes qui m'ont beaucoup aidé sur ce travail, [Agnès PARMENTIER](#) et [Jean-Pierre CHEVEL](#).

### **Philippe SCHMIT, responsable de l'action régionale de l'AdCF**

Après ce brillant exposé, mon intervention sera très brève. Je voudrais juste le compléter, surtout pour lancer le débat, par une analyse que j'ai faite sur ce que nous pouvons dire dans les différents rapports sur l'intercommunalité.

Nous n'aborderons pas la question de la plus-value de l'intercommunalité en Ile-de-France, comme dans le reste du territoire. Nous avons ici une inscription moins lisible de la ville centre, alors que c'est bien souvent autour d'elle que s'est justifiée la création d'une communauté dans les autres régions. Nous savons que nombre de communes en Ile-de-France ont, à elles seules, une taille critique suffisante pour déployer et assumer des services et des équipements. Bien souvent, ce n'est pas le cas dans les autres régions et nous observons plutôt une relation de demandeurs de nouveaux services vis-à-vis de la ville centre. Cela a un effet sur la taille des communautés. Nous avons huit communes regroupées en Ile-de-France, contre treize à l'échelle nationale. En outre, 25% des communautés ont moins de cinq communes, la moyenne nationale étant de 8 %.

Ensuite, les thématiques qui forment les points centraux des communautés, à savoir les déchets, l'assainissement et les transports sont abordées de façon différente en Ile-de-France, notamment avec les syndicats.

- Les effets d'aubaine

Ainsi, par essence, la construction de l'intercommunalité s'est opérée différemment. Nous avons entendu les critiques sur l'intercommunalité francilienne. Plus récemment, l'ancienne ministre des Collectivités locales mettait en cause les communautés de deux communes. Il est vrai que nous en

recensons 29 en France, mais nous en avons dix en Ile-de-France. Nous avons cinq communautés de communes qui, avec deux communes regroupent entre 52000 et 130 000 habitants et cinq autres qui, à deux communes également, regroupent entre 13000 et 75000 habitants. Nous avons beaucoup associé intercommunalité et effet d'aubaine. En Ile-de-France, comme ailleurs, les communautés bénéficient de cinq années relativement confortables en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF).

#### -Coefficient d'intégration fiscale

Progressivement, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) est pris en compte dans le calcul. Gérard LACOSTE a d'ailleurs démontré que, particulièrement en Ile-de-France, il était en deçà de la moyenne nationale. Déjà, certaines communautés ressentent un effet de sortie de cette période de garantie. Alors si, effet d'aubaine elles ont connu, de toute façon, il était provisoire. Quoi qu'il en soit, le CIF restera plus bas qu'ailleurs en Ile-de-France, compte tenu de la taille des communes membres et des compétences qui resteront certainement à leur échelle.

#### -Le FSRIF

Et puis, nous avons pointé les effets de l'intercommunalité francilienne sur le FSRIF. Comme le souligne le Conseil économique et social dans son rapport, « les EPCI ne sont pas soumis à une partie des prélèvements du FSRIF, certaines villes en communautés d'agglomérations ne sont donc plus autant contributrices à cette péréquation. Le développement de l'intercommunalité vient fausser la logique initiale voulue lors de la création de ce dispositif en 1991 ».

Que pouvons-nous lire dans les différents rapports ? Nous avons celui que je viens de citer, à savoir le rapport du Conseil économique et social intitulé « Communes et intercommunalités, quel devenir ? », daté de juin 2005. Je m'inspire aussi du rapport Mariton, d'une commission d'enquête parlementaire sur la question de la fiscalité locale, publié en juillet 2005. Je vous citerai ensuite le « livre noir de l'intercommunalité », à l'initiative des députés franciliens Beaudouin et Pemezec, en octobre 2005. Nous avons par ailleurs le rapport de la Cour des Comptes sur l'intercommunalité en France, publié en novembre 2005. J'ai également analysé le rapport de l'Observatoire de la décentralisation, avec comme rapporteur le sénateur Dallier, en octobre 2006. Et puis nous avons le rapport qui est moins axé sur l'intercommunalité car il s'agit d'un document plus transversal, relatif à la solidarité et à la performance des collectivités locales.

Dans ces rapports, les principaux sujets d'observation sont le périmètre des communautés, l'empilement des structures, la définition des compétences et de l'intérêt communautaire, l'effectivité des transferts, les charges de fonctionnement, de personnel, l'intensité des économies d'échelle, l'intensité des relations financières,...

#### -L'image de la communauté francilienne

Tous ces rapports comptent un périmètre d'étude national et, pour autant, certains consacrent certains chapitres spécifiques à la région Ile-de-France. Nous notons, par exemple dans le rapport du Conseil économique et social, d'une manière générale, en Ile-de-France, des groupements qui partagent des défis, des affinités et dont les situations sociales et la richesse fiscale se ressemblent. Nous remarquons, par ailleurs, en annexe du rapport Dallier une intervention de Charles de Courson, député de la Marne et membre de l'observatoire des finances locales. Il dit « regretter dans cette région qu'il n'existe pas de vraie coopération intercommunale et que cette dernière tende

à se réduire à de simples arrangements politiques en vue de bénéficier de la DGF ». Le député estime que l'Ile-de-France n'a pas eu le courage de faire ce qu'a pu réaliser Londres.

Je vous le dis parce qu'il s'agit peut-être d'un témoignage qui illustre l'image que peut parfois renvoyer l'intercommunalité francilienne. Et voici, peut-être, tout l'enjeu du débat d'aujourd'hui, à travers nos témoignages sur la diversité des situations. Cette diversité est justement soulignée par le rapport de la Cour des comptes, qui rappelle « la distinction qu'il convient d'opérer entre la petite et la grande couronne où l'intercommunalité vit souvent des situations plus classiques de regroupements de communes autour de pôles urbains, voire de communes rurales ». Même le rapport de la Cour des comptes opère cette distinction.

Pour terminer, je voudrais faire état des propositions faites pour l'Ile-de-France dans ces différents rapports. En fait, seul le rapport Dallier donne une piste réelle sur les conditions spécifiques à l'intercommunalité en Ile-de-France. Je rappelle que son rapport a été réalisé pour le compte de l'observatoire de la décentralisation. Sa quinzième et dernière proposition concerne notre région. Je vous la cite : « Repenser l'échelon cantonal et l'échelon départemental en Ile-de-France, et envisager la création d'une communauté territoriale *sui generis* pour Paris et sa petite couronne ». Le sénateur Dallier propose donc que « Paris et sa petite couronne reçoivent les compétences des départements sur leur territoire et qu'elles deviennent un nouveau type de collectivité territoriale. L'intercommunalité n'est pas une solution viable pour Paris et sa petite couronne ».

Dans un deuxième temps, nous avons la proposition de loi de décembre 2005 qui a suivi le livre noir de l'intercommunalité, un rapport critique qui a beaucoup nourri le cas francilien. Il ne fait pas spécifiquement mention de l'Ile-de-France. Le Conseil économique et social, dans ses propositions, parle, quant à lui, de « sur-mesure ». Et il dit : « La loi Chevènement ne tient pas compte des particularités de la région Ile-de-France. Pour autant, faudra-t-il attendre tout d'une loi ? Peut-être existe-t-il des solutions originales qui répondront à ces spécificités et permettront d'avancer ? Ces solutions devront être évolutives et surtout associer la ville centre. Il devient en effet paradoxal de structurer les agglomérations en laissant Paris à l'écart ».

Pour conclure, je me permettrai juste, si le président CENSI m'y autorise, de faire allusion au livre blanc de l'AdCF qui a été remis aux congressistes ce matin. Dans sa mesure numéro 2, il mentionne qu'il conviendrait qu'un traitement spécifique soit accordé au cœur de l'Ile-de-France. « L'application de la loi du 12 juillet 1999 a montré ses carences pour garantir une structuration optimale de l'intercommunalité dans les régions urbaines les plus complexes, et notamment en Ile-de-France. Nombre de critiques adressées à l'intercommunalité trouvent leurs origines au sein de la région capitale et plus particulièrement au travers de sa très vaste agglomération centrale. De fait, il est souhaitable que les débats qui s'engagent à propos du Grand Paris, dans le cadre de la conférence métropolitaine, permettent de déterminer rapidement les choix d'organisation les plus adéquats pour ce territoire stratégique. Il sera néanmoins préférable de privilégier les évolutions législatives spécifiques à cette région plutôt que de le couvrir du droit commun de l'intercommunalité ».

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Merci. Nous allons maintenant sur le terrain. Christian Jacob regrette de ne pas être avec nous. Il est retenu par ses fonctions de président de la délégation à l'aménagement et au développement durable à l'Assemblée nationale dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Christian Jacob est aussi président de la communauté de communes du Provinois.

Je donne donc la parole à Jacques CORPECHOT, président de la communauté de communes du pays Créçois, en Seine-et-Marne, aux franges de l'Ile-de-France. Nous avons dit, finalement, que l'intercommunalité s'y déroule de façon plus classique et tranquille.

### **Jacques CORPECHOT, président de la communauté de communes du pays Créçois**

Je ne sais pas si elle se déroule de façon plus tranquille et classique. Je remercie le président CENSI de m'avoir proposé de venir partager avec vous une expérience et quelques expertises d'une communauté de communes aux franges de l'Ile-de-France. Nous sommes un peu entre les deux couronnes et vous allez comprendre très vite les problématiques de notre intercommunalité.

- Une communauté dans un carrefour

Commençons par la situation géographique du pays Créçois, qui se trouve entre deux grands pôles intercommunaux. Il s'agit, à l'ouest, du pôle de Marne-la-Vallée, c'est-à-dire du Val d'Europe et à l'est, du pôle de Meaux, qui s'est structuré et qui tente de se développer assez rapidement.

Nous sommes exactement au carrefour de deux grands axes routiers, à savoir l'autoroute A4 d'un côté, et la nationale 36 qui deviendra la troisième grande rocade de l'Ile-de-France pour rejoindre l'A1-A110 et l'autoroute A5 au sud. Cette situation se pose déjà quelques questions dans le cadre du SDRIF.

La troisième caractéristique du pays Créçois réside dans le fait que nous sommes à un point de croisement entre le monde rural et urbain.

Aujourd'hui, le pays Créçois compte quinze communes et 16000 habitants. Il s'est structuré depuis 1988 jusqu'à aujourd'hui.

#### **-Histoire d'une motivation défensive**

Entre 1988 et 1992, l'intercommunalité est née de l'aménagement du secteur 4 de Marne-la-Vallée. Nous avons vu que nous n'étions pas dans ce secteur. A l'époque, le directeur de l'EPA Marne avait une vision grandiose des villes nouvelles de Roissy et Coulommiers. Nous étions éventuellement dans un nouveau secteur de villes nouvelles. Et ceci a constitué un grand motif de mise en place d'une intercommunalité, parce que nous refusions d'envisager d'être en ville nouvelle un jour. Nous avons sans doute, à l'époque, beaucoup d'*a priori* sur les villes nouvelles. Selon nous, il s'agissait d'une urbanisation à outrance. Cette vision n'était ni bonne, ni mauvaise, elle correspondait à une époque. Ainsi, entre 1988 et 1992, nous avons commencé à bâtir un syndicat intercommunal qui s'occupait des conséquences induites par Euro Disneyland et du développement de Marne-la-Vallée.

En 1992, nous nous sommes rapidement créé un district de quatre communes. La création d'un district nous permettait, encore une fois, d'éviter la mise en place d'un SAN. Il s'agissait donc, au départ, d'une motivation défensive qui a conduit à notre intercommunalité. Après 1992, nous avons structuré un projet d'intercommunalité qui a permis de convaincre un certain nombre de communes de nous rejoindre. Et notre communauté en compte aujourd'hui quinze.

- Trois grands objectifs

Ce projet, bien évidemment, se situait autour du développement économique. Nous avons transféré ou créé des compétences uniquement en fonction des objectifs que nous nous fixions.

Notre principal objectif reposait sur le constat de l'insuffisance du service aux habitants sur l'ensemble de notre territoire. Il faut savoir que nous avons connu une poussée importante de l'urbanisation, du périurbain et du rural, beaucoup de demandes et d'implantations. Nous avons rencontré une croissance très rapide de la population, venant de plus en plus de Paris et de la petite couronne. Cette population était très demandeuse des services dont elle bénéficiait en petite couronne et qu'elle ne retrouvait pas en zone rurale. Il n'était pas tenable très longtemps de leur expliquer que les champs, les oiseaux et les chevreuils le matin pouvaient compenser les garderies, les crèches et autres services. Nous étions conscients qu'il fallait développer.

Notre deuxième objectif consistait à préserver notre région au niveau de l'environnement naturel, mais aussi patrimonial et culturel. Or, préserver l'environnement et créer des services sont des objectifs qui coûtent cher.

J'en viens donc à un troisième objectif, à savoir le développement économique, qui constitue évidemment la clef pour financer tout ce que nous voulions faire en amont.

Ainsi, nous avons constitué trois axes de travail que nous avons développé, depuis 1992, dans notre communauté de communes.

- Du district à la loi Chevènement

Ensuite, nous avons connu deux étapes. Pendant la période de district, de 1992 jusqu'à la mise en place de la loi Chevènement en 1999, nous avons constaté que sans développement économique, nous ne pouvions rien réaliser. Il faut reconnaître que la loi Chevènement nous a stimulé financièrement puisque nous avons aussi fait le pari de développer une zone d'activité unique pour l'ensemble de notre territoire. Ensuite, nous avons choisi de nous structurer en communauté de communes à taxe professionnelle unique, avec compétences renforcées, ce qui a soutenu nos finances très sensiblement.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Qu'est-ce que l'intercommunalité vous a permis d'obtenir ?

**Jacques CORPECHOT, président de la communauté de communes du pays Créçois**

Je ne ferai pas une liste exhaustive. Mais, par exemple, nous sommes enfin en train de créer une structure multi accueil pour la petite enfance. Elle représente, en coût, l'équivalent de sept années de gain de DGF, soit environ 3 millions d'euros. Donc vous voyez qu'il faut beaucoup de temps pour arriver à réaliser quelque chose. Cela était nécessaire car il s'agit de la seule structure pour une population de 16000 habitants. A côté de nous, nous avons Val d'Europe qui doit avoir une dizaine de structures identiques pour la même population.

Nous avons aussi structuré un autre pan de notre développement économique sur le tourisme, avec notamment la création d'un circuit des peintres de la Vallée du Grand Morin, inauguré le 14 septembre. Nous avons été aidés par beaucoup de gens du département et de la région en

particulier. Nous voulions en faire un produit touristique capable d'attirer les Franciliens, mais aussi une partie des visiteurs d'Eurodisney et d'ailleurs.

Compte tenu de la population qui est venue habiter dans le pays Créçois, principalement pour des raisons économiques, il a fallu développer le domaine des transports. Nous avons dû mettre en place un certain nombre de lignes de cars pour faire du rabattage vers le RER, afin de leur permettre de partir travailler à Paris et dans la petite couronne.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Est-ce que vous avez connu des échecs ?

**Jacques CORPECHOT, président de la communauté de communes du pays Créçois**

Je n'ai pas l'impression d'avoir subi des échecs. En tout état de cause, nous avons rencontré énormément de difficultés et de contraintes.

L'aspect financier demeure notre principal obstacle, puisque nous n'avons pas encore pu réaliser le développement économique. Nous avons, par exemple, un puissant voisin qui s'appelle EPA Marne. Il cannibalise tout ce qui peut se faire en matière de développement économique. Certes, cet espace d'activités doit être développé, mais, par ce fait même, l'Etat nous empêche de faire du développement économique.

Aujourd'hui, un nouvel obstacle est apparu avec le SDRIF. J'espère toutefois que nous pourrons résoudre ce problème d'ici 2008. Pendant dix ans, nous parlions de notre développement économique et, du jour au lendemain, nous avons vu apparaître des zones vertes exactement à l'endroit où nous souhaitions implanter notre pôle de développement. Il est clair que si le SDRIF reste en l'état, la communauté de communes pourra mettre la clef sous la porte. Plus exactement, nous serons obligés de revenir à une taxation additionnelle des habitants, ce qui n'était pas du tout notre pari de départ. Cela serait un véritable échec qui ne serait pas entièrement de notre fait.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Nous allons peut-être en rester là. Jacques CORPECHOT nous a dit que sa communauté de communes avait été créée de façon défensive par rapport aux villes nouvelles. Dominique LEFEBVRE, avez-vous une réaction par rapport à cela, sachant que vous êtes issu d'une ville nouvelle, Cergy-Pontoise ? Votre centre est-il un progrès, une régression ? Est-ce qu'une ville nouvelle n'est pas, finalement, l'intercommunalité parfaite ?

**Dominique LEFEBVRE, président de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise**

Merci. D'abord, quand nous nous posons la question de l'enjeu des intercommunalités en Ile-de-France, peut-être faudrait-il en clarifier les objectifs ? Personnellement, j'en vois trois et je les cite en ordre d'importance. Le premier objectif concerne les services rendus à la population. Le second implique l'engagement du territoire et le développement économique. Enfin, le troisième concerne la solidarité nécessaire sur des territoires contrastés à la fois sur le plan des ressources, mais aussi sur le plan des charges.

- Villes nouvelles : une intercommunalité ancienne

Il est vrai que les villes nouvelles ont un caractère particulier, même s'il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Par conséquent, ce qui vaut pour Cergy-Pontoise ne vaut pas pour les autres. Il est vrai que nous avons de l'ancienneté et du recul, puisque nous sommes des intercommunalités forcées par l'Etat. A l'époque, une opération d'intérêt national se mettait en place. A côté des établissements publics d'aménagement (EPI) sur des périmètres de villes nouvelles, l'Etat instaurait des syndicats communautaires d'aménagement qui imposaient aux communes de développer quelques services.

Ainsi, nous sommes en avance dans beaucoup de domaines et nous pouvons revendiquer une intercommunalité comme celle de Cergy-Pontoise. Mais, paradoxalement, comme cela fait trente ans que nous vivons ensemble, nous sommes, sur certains aspects, moins dynamiques que certaines intercommunalités récentes. Nous intégrons au fil du temps des freins, comme la réintroduction du fait communal dans les villes nouvelles.

Nous avons donc une culture ancienne de l'intercommunalité. Nous avons des établissements publics, une opération d'intérêt national et un syndicat communautaire d'aménagement qui aide l'Etat dans les compétences de construction d'équipements destinés à l'accueil des populations nouvelles sur l'ensemble du territoire. Nous gérons aussi des services communs sur le périmètre d'intérêt national qui ne comprend pas l'intégralité du périmètre de nos communes.

Depuis trente ans, Cergy-Pontoise, qui compte 135 000 habitants, gère deux territoires sur des régimes différents parfois à l'intérieur même des communes. Nous avons réellement une coopération syndicale de services. Notons que ce n'est pas le plus fort de la stratégie, comparé au développement du territoire sur le plan urbain et sur le plan économique. Et nous avons assez tôt mis en place une taxe professionnelle unique. Comme l'établissement public de l'Etat se charge du développement urbain et économique, nous sommes dans une phase d'accompagnement par les élus, de négociation avec l'Etat, parfois de résistance. Ceci étant, dès le départ, cet arrangement crée des réflexes qui perdurent aujourd'hui et développe cette culture ancienne de l'intercommunalité.

- La réintroduction du fait communal : une erreur ?

Toutefois, dans cette histoire, une divergence s'est prononcée au fil du temps entre la logique de développement du territoire, par ailleurs cohérente, puisque nous avons une trame d'aménagement urbain à Cergy-Pontoise autour des douze communes anciennes. Simplement, je pense qu'une erreur a été commise dans l'histoire, aux législatives. Il s'agit de la loi de 1983, qui a réintroduit le fait communal dans les villes nouvelles. Certaines ont alors conservé les services à la population comme les bibliothèques, les centres culturels ou sportifs, mais d'autres les ont renvoyés aux communes. Nous avons alors réimplanté des drapeaux, remis des écharpes aux maires et nous avons ainsi remis des forces centrifuges dans un système territorial qui aurait dû rester centripète.

- La loi Chevènement : des apports

Nous avons ensuite subi une mutation en 2004, permise par la loi qu'avait fait voter Jean-Pierre Chevènement. Cette loi a organisé la possibilité pour les SAN de se transformer en communauté d'agglomérations. Mais elle comprenait une règle dérogatoire essentielle, qui était de continuer à faire, au niveau de la communauté d'agglomérations, ce que nous faisons antérieurement dans les

SAN. Je pense en particulier à la construction d'équipements destinés à accueillir des populations nouvelles dans les communes. Par ailleurs, compte tenu du système de consensus politique inhérent à toute intercommunalité, nous avons pu garder des compétences telles qu'elles étaient exercées avant. Je pense, par exemple, à l'éclairage public.

La loi Chevènement nous a aussi permis de retrouver un régime de droit commun et de sortir ainsi, de certains archaïsmes liés à ce statut très spécifique, à la fois sur le plan financier et sur le plan des compétences.

En termes d'apports, nous avons d'abord pu opérer la réunification du territoire. Nous avons reçu des éléments de clarification des compétences utiles, notamment dans le domaine de l'habitat. En premier lieu, tous les syndicats et services qui existaient ont été progressivement fusionnés. Nous avons eu quelques compétences nouvelles, telles que la gestion des Gens du voyage. Ensuite, nous avons pu récupérer la compétence stratégique de l'aménagement du territoire. Enfin, ce qui a été particulièrement important à Cergy-Pontoise, c'était de voir se structurer un ensemble. Car nous avions un périmètre de SAN qui n'était pas celui du schéma directeur de la ville nouvelle. En effet, certaines communes, de manière défensive, étaient sorties du syndicat communautaire d'aménagement, tout en restant dans le schéma directeur, sur un refus de type d'organisation en ville nouvelle.

- La définition du périmètre

A Cergy-Pontoise, nous sommes séparés de la continuité urbaine qui va de la Tour Eiffel à Franconville. Aujourd'hui, nous nous structurons en différentes communautés de communes et, effectivement, nous aimerions avoir, autour de nous, des communautés de communes avec lesquelles nous puissions avoir un dialogue territorial.

Je conclurai en disant quelles sont les limites de l'exercice. Sur l'aspect territorial, nous n'en avons pas beaucoup. Nous observons, cependant, un anachronisme lié au découpage des départements et à la répartition de territoires entre sénateurs de l'époque. Par exemple, Conflans devrait, aujourd'hui, être dans la communauté d'agglomérations. Le problème réside dans le fait qu'en changeant les communautés d'agglomérations, les équilibres politiques sont bouleversés. Sachant que la gauche y bénéficie d'une majorité qualifiée, cela ne se fait pas.

- Problèmes de compétences et de gouvernance

Certains éléments de compétences restent à clarifier ainsi que des lourdeurs de relations entre la communauté et les communes. Au fond, quel est le frein aujourd'hui ? Pour répondre aux critiques de nos collègues de la Cour des comptes, nous voudrions plus d'efficacité. Je dirais que nous avons à la fois un problème de compétences et de gouvernance. Considérant qu'une ville nouvelle est axée sur le développement, nous pourrions faire un socle. Nous pourrions être compétents en matière d'aménagement public. Je suis effectivement en train de réaliser un plan local d'habitat (PLH) et je peux vous dire que quand, à la fin, un maire a de son côté des plans locaux d'urbanisme (PLU), l'appui des conseils municipaux et le pouvoir de délivrer le permis de construire, je finis par bloquer mon PLH jusqu'à la fin des élections. Puisque ceux qui soutiennent le gouvernement et demandent à construire 500 000 logements sont ceux qui en plus, me bloquent sur le PLH. Et je n'ai aucune arme par rapport à ce blocage. Du temps de l'EPA, le président du SAN délivrait des permis de construire. Or, ce pouvoir a été transféré aux maires. Nous voyons, là encore, que nous allons dans le sens inverse de notre démarche d'intercommunalité.



Aujourd'hui, j'ai donc un véritable problème de compétences. Mais j'ai aussi un problème de gouvernance puisque j'ai, à Cergy-Pontoise, un PPI de 300 millions d'euros. Maire de la ville centre de la communauté d'agglomérations, ma ville va construire 9000 logements sur les 17000 de l'agglomération. Je ne peux évidemment pas fusionner mes services avec ceux de la communauté, donc j'ai un doublon sur mes services de développement urbain.

- Deux pistes de solutions

Par conséquent, nous avons deux voies. D'une part, nous avons le sempiternel débat sur les élections de conseillers communautaires au suffrage universel, afin qu'ils dégagent des compromis pour obtenir des consensus en temps voulu. A mon avis, ce n'est pas la bonne réponse à Cergy-Pontoise. D'autre part, nous avons la possibilité d'un changement de statut.

Pour terminer, j'aborderai encore deux points. En premier lieu, concernant l'enjeu du périphérique, nous avons plaidé pour que nous soyons reconnus comme ville pôle dans la métropole parisienne. Nous sommes dans la grande couronne avec une forte densité. Nous n'avons aucun intérêt à participer à tous les syndicats qui existent parce que nous avons nos propres réseaux. Nous sommes plus dans la logique des territoires de province. Et je crois que nous ne pouvons pas avoir une réflexion institutionnelle qui ne soit pas couplée avec les logiques d'aménagement du territoire.

En second lieu, à propos du débat sur le Grand Paris, je ne connais pas toujours la position de mon alter ego d'Evry, Manuel Vals. Concrètement, nous avons la grande couronne, la densité centrale de Paris et la première couronne, mais après, nous observons une véritable confusion de compétences, un enchevêtrement.

Or, nous ne pourrions pas faire une réforme de l'intercommunalité en Ile-de-France, sans avoir une approche spécifique des compétences, et notamment de la région et des départements.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Nous avons déjà beaucoup de débats lancés.

Dominique BRAYE, nous vous remercions d'être disponible aujourd'hui. Vous êtes président de la communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines, sénateur, dans la deuxième couronne de l'ancien district, avec des difficultés assez typiques d'une zone très dense, c'est-à-dire des problèmes de partage de la richesse. Je pense aux communes récalcitrantes qui refusent de participer à votre intercommunalité. Comment est-ce que vous vivez cela de façon concise et rapide?

**Dominique BRAYE, président de la communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines**

Je voudrais d'abord saluer Jean-Pierre Chevènement, avec qui nous avons débattu longuement sur cette loi de 1999. Cette loi a permis de franchir un pas important en termes quantitatifs, mais pas encore suffisant en termes qualitatifs, notamment sur les problèmes de périmètres.

Dans notre communauté d'agglomérations, qui s'appelle Mantes-en-Yvelines, la ville centre est Mantes-la-Jolie. Vous la connaissez, il s'agit de la plus grande ZUP d'Europe, le Val Fourré. Notre intercommunalité est très ancienne puisqu'elle date de 1966. Or, en 1995, quand l'agglomération

traversait une grande crise urbaine, économique et sociale, ce ciment existait et il était, je crois, profondément constructible.

Tous les paramètres concernant la région francilienne en termes d'intercommunalité qui viennent d'être évoqués sont réels. Je n'en citerai qu'un, si vous me le permettez, pour lancer le débat.

- Au-delà des sensibilités politiques

-Le citoyen au centre des préoccupations

Nous sommes tous d'accord, en tant qu'élus, que le citoyen doit être au centre de la préoccupation des élus. Est-ce que pratiquement, sur le terrain, les élus le réalisent ? Le fait intercommunal rapproche très au-delà des sensibilités politiques. Il existe beaucoup de sujets sur lesquels nous sommes tout à fait en harmonie.

Nous développons le mieux possible des services à la population. Mais demandons aux citoyens ce qu'ils en pensent. Je crois que le problème du logement est majeur pour les Franciliens. Regardons la qualité de vie de nos concitoyens et regardons si les élus sont capables de s'organiser pour mettre en place les services aux citoyens et les positionner ainsi au centre de nos préoccupations.

-Exemple de solidarité autour de Mantes-la-Jolie

Il s'agit du travail que nous avons réalisé dans la communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines. Nous avons connu un débat excessivement riche et dense sur les problèmes de 1995. Nous avons un outil puisque nous avons établi un diagnostic de la situation. Avec ses 44000 habitants sur une population totale de 85000 habitants, l'agglomération de Mantes-la-Jolie était vraiment le bateau qui nous plongeait dans le fond. Il fallait donc concentrer tous nos moyens sur la ville centre, au moins pendant six ans. Cela impliquait un sacrifice de la part des sept autres communes. Et cela a été voté au-delà de toutes les sensibilités politiques, de façon unanime.

Auparavant, je tiens à souligner qu'une commune riche avait décidé le transfert de la totalité de sa taxe professionnelle aux deux villes centres, c'est-à-dire 80% à Mantes-la-Jolie et 20% à Mantes-la-ville. Ces deux villes, littéralement plombées par leurs problèmes n'avaient pas, pour autant, les moyens nécessaires pour y remédier, en raison du découpage historique.

Après avoir établi un diagnostic, mis en place un programme d'actions et avoir grandement mobilisé nos financements, nous sommes arrivés à réaliser des progrès à Mantes-la-Jolie. Et je remercie tous les vice-présidents qui sont dans la salle car ils m'ont aidé dans cette mission. La participation aux conventions de l'AdCF est un premier pas de sensibilisation des élus au fait intercommunal. J'essaie d'y amener des élus pour les rendre perméables à cette vision. Dans notre communauté, nous raisonnions en termes intercommunaux, au-delà des intérêts de communes.

A partir du moment où une majorité de conseillers raisonnent d'une manière intercommunale, les autres se sentent relativement mal à l'aise de ramener le fait communal au centre du débat. Nous y sommes arrivés, mais en tant que président, je sais que cet équilibre reste excessivement précaire et qu'il demande de mener un combat de tous les instants. Nous devons effectivement user de pédagogie et d'explications pour essayer de faire progresser l'intercommunalité.

-Les compromis

Je continuerai avec le quartier du Val Fourré qui, vous le savez, rencontre de grands problèmes. Un atelier sur les politiques de la ville s'y déroule actuellement. Nous nous sommes rendu compte, en voulant concentrer nos moyens sur ce lieu, que nous étions obligés de développer une politique de restructuration identique sur le centre ville et sur le Val Fourré. Sinon, les gens du centre ville nous auraient reproché de tout investir dans ce quartier sensible, à leur détriment et vice et versa. Nous devons donc prendre en compte une dimension de terrain avec tous les équilibres excessivement subtils qu'il faut mettre en place.

-Le refus d'adhésion des villes aisées

Par ailleurs, nous avons une grosse commune à côté, dont l'appartenance politique pourrait laisser croire qu'elle est généreuse, mais qui, manifestement, fait preuve d'un égoïsme relativement important. Ainsi, cette commune refuse d'entrer dans notre intercommunalité, ce qui nous oblige à avoir neuf ou dix syndicats mixtes pour essayer tant bien que mal d'organiser des services pour nos concitoyens. De là, va déboucher la question du périmètre pertinent.

-La complémentarité des communes : une question d'équilibre

Je voudrais revenir sur la notion d'intercommunalité entre des communes qui partagent les mêmes problèmes. Je crois, au contraire, que l'intercommunalité doit incarner la rencontre de communes ayant des problèmes différents et qui, par leur complémentarité, peuvent résoudre des problèmes et apporter des avantages à leurs concitoyens. Si deux communes rurales se mettent ensemble, elles ajouteront la pauvreté à la pauvreté, sans apporter de services à leurs concitoyens. Dans notre cas, nous étions à la limite de la région francilienne, nous avons souhaité la réconciliation entre l'urbain et le rural. Le premier devait apporter des emplois, des services, le second devait améliorer la qualité de vie, être le poumon vert des villes alentour.

Par conséquent, cette vision oblige la mise en place d'une péréquation entre l'urbain générateur de richesses et le rural que l'on voulait préserver.

L'intercommunalité représente en effet la meilleure manière d'organiser un territoire sur lequel les élus ont la capacité d'agir. Plus le territoire est large, plus il est possible d'apporter des services à la population. Il faut donc se mettre ensemble.

Enfin, le problème de solidarité demeure le frein principal de l'intercommunalité. L'égoïsme fiscal, les problèmes de pouvoir constituent aujourd'hui la difficulté principale de l'intercommunalité francilienne.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Je donne à présent la parole à Monsieur Jean-Luc LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomérations du Val de Bièvre, maire du Kremlin-Bicêtre et vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France. Vous habitez à la frange de ce mastodonte parisien qui représente un des problèmes franciliens.

**Jean-Luc LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération Val de Bièvre, vice-président du Conseil régional d'Ile de France en charge du logement et de l'action foncière**

Ce n'est pas parce que Pierre MANSAT est devant moi que je vais laisser passer l'idée du mastodonte parisien. Je pense qu'il faut remettre les choses à leur place surtout lorsque nous faisons

une évaluation de la mise en œuvre de l'intercommunalité. Celle-ci a connu, en effet, un réel succès qui n'était pas tout à fait prévu par leurs auteurs. La loi de 1999 n'était pas explicitement prévue, au niveau de l'Etat, pour être autant utilisée en Ile-de-France.

#### -Un étalement prévu le long de la Seine

L'évaluation mérite d'être faite en tenant compte de l'histoire. Je vais rappeler très brièvement quelques points. Evidemment, commençons par l'histoire récente, après l'étalement successif que rappelait fort opportunément Gérard LACOSTE de l'IAURIF, tout à l'heure. Je reprendrai simplement les propos du Général DE GAULLE disant qu' « il fallait mettre fin au bordel de l'Ile-de-France », mettant en place une ville nouvelle et créant une organisation territoriale autour de l'idée du bonicentrisme. Rappelons qu'à l'époque, les évaluations conduisaient à considérer que l'Ile-de-France allait s'étaler essentiellement le long de la vallée de la Seine et remonter quasiment jusqu'au Havre. Ceci a donné lieu à la naissance d'un premier outil d'intervention foncière pour maîtriser justement le foncier et son utilisation à cet endroit, au-delà de la communauté de Mantes.

#### -La banlieue face à Paris

Je voulais évoquer la période où la banlieue était considérée par le mastodonte qu'était la ville de Paris, comme le bas d'offices pour les commodités de la ville de Paris. Cette époque a évolué, particulièrement ces dernières années, depuis qu'un dialogue s'est établi entre Paris et les villes limitrophes. Et cette ouverture a donné naissance à la Conférence métropolitaine récemment.

#### -Le Val de Bièvre : première communauté d'agglomérations en Ile-de-France

Le Val de Bièvre a été la première communauté créée suite à la loi 1999. Il s'agissait de la première communauté d'agglomérations en Ile-de-France en termes de compétences, de population car nous sommes environ à 200 000 habitants sur 7 communes dans le sud parisien. Nous avons voulu nous organiser en bâtissant un projet de développement territorial, un projet de solidarité, en utilisant particulièrement le mécanisme de la TPU qui mettait fin aux concurrences de communes à communes. Et nous l'avons fait avec des villes qui ont été volontaires.

L'Etat, et particulièrement le préfet, nous indiquait que nous ne pouvions pas, dans une première étape, forcer les communes qui ne souhaitaient pas participer. Nous aboutissons ainsi à ce que des communes restent isolées, soit pour des raisons quasiment idéologiques de refus de l'intercommunalité, soit, plus prosaïquement, pour des raisons de refus de partage de la ressource fiscale. Je ne parlerai pas de Rungis qui est une ville voisine et d'autres villes au sud du Val de Bièvre. Il faut quand même considérer que nous avons un frein à lever, et celui-ci nécessite que l'Etat joue un rôle plus important qu'il ne le fait aujourd'hui. Il faut peut-être, en effet, réfléchir aux mécanismes prévus par la loi.

#### -Nos compétences et nos actions

Notre projet territorial des compétences se fixe sur un budget d'environ 200 millions d'euros issus de la fiscalité TPU, sans fiscalité additionnelle. Nous avons également un mécanisme de reversement au titre de la solidarité territoriale pour financer les handicaps économiques et sociaux évalués par les communes. Ce fond est limité à 5% du budget. Je pense que nous avons bien cheminé en donnant du sens à notre projet. Le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons inauguré une navette intercommunale dans le cadre d'un plan local de déplacement, et par reconnaissance du Val de Bièvre comme autorité organisatrice des transports de proximité par le SDRIF. Nous l'avons réalisé

sans doublon avec la RATP, mais en faisant un travail beaucoup plus fin, au niveau des quartiers, pour les personnes plus démunies en termes de mobilité. L'objectif est évidemment de les rabattre sur le réseau principal.

Il s'agit d'un effort significatif que nous avons fait car il nous permet de relier tous les équipements sportifs, culturels et les universités que nous avons dans le territoire. Par exemple, nos concitoyens n'ont plus besoin de passer par Paris pour se rendre à la sous-préfecture, ce qui était justement considéré comme une aberration.

Au-delà de cette compétence, nos investissements concernent aussi la voirie, les ordures ménagères ou encore les équipements culturels et sportifs. En termes de budget, je dirais que nous sommes plutôt dans la surchauffe que dans la coquille vide. Nous sommes obligés de lisser, de faire un plan pluriannuel d'investissements. Nous travaillons donc priorité par priorité.

L'enjeu de l'habitat nous a par ailleurs amené à élaborer un plan local d'habitat. Dans notre secteur, le renouvellement urbain constitue aussi un enjeu dans certains quartiers. Nous sommes aussi en train de constituer un pôle de développement économique.

-Notre frein principal

Evidemment, cette commune de 200 000 habitants est petite à l'échelle de l'Ile-de-France. Jusqu'à présent, il a été décidé de ne pas aller dans la logique de la contrainte. Au contraire, la commission départementale sur l'intercommunalité a été réunie en application de la circulaire du ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy. Et cela n'a débouché sur aucune conclusion en Val-de-Marne. Il était même explicitement indiqué de laisser les choses en l'état.

Il me semble donc qu'il faut réfléchir, en termes territoriaux, à lever ce frein. Et je vois, par ailleurs, que certaines cohérences existent en matière d'aménagement. Dans cette première couronne du sud parisien, nous avons des projets économiques. Ceux-ci nous ont amené à nouer des contacts dans la vallée de la Bièvre avec notamment trois intercommunalités. Je veux rappeler que, jusqu'à une période très récente, il était impossible de créer une intercommunalité en Ile-de-France si elle n'était pas dans le même département. Cela nous permet aujourd'hui de travailler dans un périmètre plus vaste comprenant les Hauts-de-Seine par exemple.

Pour conclure, je reviendrai sur la compétence des intercommunalités en termes d'aménagement du territoire en zone dense, urbaine, en Ile-de-France. Car aucune intercommunalité ne peut, aujourd'hui, prendre en charge un certain nombre de compétences essentielles dans ce domaine. Nous avons un schéma directeur de la région qui concerne l'ensemble du territoire. Si nous voulons nous occuper, à partir du schéma directeur, de structurer l'intercommunalité, il ne faut pas faire machine arrière. Il faut plutôt donner de l'épaisseur, des périmètres plus larges à quelques intercommunalités, tout particulièrement en première couronne, afin d'être plus efficaces en matière d'aménagement. Si nous prenons un certain nombre de défis déjà évoqués, comme celui du logement. Nous devons construire 60 000 logements par an, en moyenne, d'ici 2030, pour répondre aux besoins. Il s'agit du double de ce qui existe aujourd'hui. Nous ne les construirons pas uniquement en zone dense. Il faut maîtriser l'étalement urbain et organiser cela à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, et surtout en tenant compte des bassins de vie quotidienne.

Ce que nous avons fait dans le domaine des transports, avec le syndicat Ile-de-France qui peut déléguer certaines de ses compétences aux élus, mériterait d'inspirer ce qui devrait être fait dans le

domaine du logement. Voilà ce que nous devons mettre en place si nous voulons répondre aux besoins de tout le territoire, en dépassant les égoïsmes afin de rendre ce territoire beaucoup plus solidaire.

Je pense en particulier aux personnes âgées. Il est nécessaire de prendre en compte les problèmes de mobilité qui leur sont posés. Des efforts significatifs ont été faits dans ce sens, mais il faudrait que cet engagement s'étende à tous les équipements culturels, sportifs, les universités et leurs antennes. Il est également urgent de développer nos réseaux principaux et intercommunaux de transport pour qu'il ne soit plus nécessaire de toujours passer par Paris. Je prendrai l'exemple d'un habitant du Val-de-Marne. Pour aller à la sous-préfecture par les transports en commun, il est contraint de passer par la capitale. Au-delà de cette compétence au niveau des transports, il faudrait évoquer la voirie, les ordures ménagères, les équipements culturels et sportifs. Du point de vue du budget et des contenus, nous nous situons plutôt dans la surchauffe. Nous sommes obligés d'échelonner les dépenses et de faire des plans pluriannuels d'investissement. Nous avançons donc pas à pas. L'enjeu est la qualité de vie de l'habitat d'Île-de-France, qui nous a poussé à envisager un plan local et le renouvellement urbain de certains quartiers. Ceci est à remettre dans le contexte de la politique de la ville, qui doit favoriser le développement économique avec la réalisation de zones d'activité économique. Il a été décidé de ne pas aller dans la logique de la contrainte et la circulaire du ministre de l'Intérieur, à l'époque Nicolas Sarkozy, n'a débouché sur aucune conclusion en Val-de-Marne, l'idée explicitement mise en avant étant de laisser les choses en l'état. Nous devons réfléchir en termes de territoire pour lever ce frein. Cela est possible comme nous le montre l'exemple de la Première Couronne du Sud parisien où des projets de développement économique sont en cours. Ils nous ont permis de nouer des contacts et de travailler avec une vingtaine de communes, trois intercommunalités et communautés d'agglomération situées dans la vallée de la Bièvre. Je rappellerai que jusqu'à une période très récente, il n'était pas possible de fédérer des entités régionales d'Île-de-France qui ne se situaient pas dans le même département. La situation a donc évolué dans le bon sens.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Pourriez-vous conclure ?

**Jean-Luc LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération Val de Bièvre, vice-président du Conseil régional d'Ile de France en charge du logement et de l'action foncière**

Oui. Je rappellerai que faire un bilan nécessite une mise en perspective des différents points, donc un peu de temps. Aucune intercommunalité en Île-de-France ne peut prendre en charge un certain nombre de fonctions essentielles concernant l'aménagement et le développement du territoire. Le schéma directeur de la région Île-de-France, qui concerne l'entièreté du territoire, est en train d'être révisé. Pour structurer l'intercommunalité, il ne faut pas faire machine arrière, mais plutôt donner un périmètre plus important à quelques intercommunalités, principalement situées dans la Première Couronne. Ainsi, du point de vue des compétences en terme d'aménagement du territoire, elles seront plus efficaces. Nous devons répondre à un certain nombre de défis : nous avons besoin d'ici 2030 de construire 60 000 logements par an, c'est-à-dire le double de ce qui existe aujourd'hui. Il est donc nécessaire de maîtriser les canaux urbains et d'organiser cette politique de construction à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, en prenant en compte les bassins de vie quotidienne, liés au logement mais aussi à l'emploi. Ce que nous avons fait dans le domaine des transports, avec la création d'un syndicat des transports d'Île-de-France qui peut déléguer une partie de ses compétences à des intercommunalités sous forme d'autorité organisatrice de proximité et géré par

les élus de la région, mériterait de servir de modèle. Nous devons donc impérativement dépasser les égoïsmes de ceux qui ne veulent pas de logement ni de social. Nous devons essayer de rendre ce territoire plus solidaire.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Y a-t-il des questions dans la salle ? Nous disposons d'une dizaine de minutes si nous ne voulons pas prendre de retard. Aucune question ?

**Michel CERISIER, vice-président de la communauté de communes de Seine-Ecole**

Je suis maire de Pringy et vice-président de la communauté de communes de Seine-École en Seine-et-Marne. Nous formons une commune car nous sommes cohérents sur le point économique, malheureusement, notre faible nombre nous pénalise.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Une réponse M. BRAYE ?

**Dominique BRAYE, président de la communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines**

Effectivement, le problème dont vous venez de parler mérite qu'on s'y attarde. Le mode de regroupement des entités régionales doit se faire selon des critères répondant aux besoins des administrés et non selon des affinités entre leurs dirigeants. Peut-être avons-nous un réel problème en région parisienne. Il faut prendre en compte ce que l'on appelle le bassin de vie quotidienne plutôt que le bassin d'emploi pour le regroupement. Le bassin de vie quotidienne correspond aux lieux où les gens vont faire leurs courses et où les enfants vont à l'école par exemple, 80 à 90% de la vie quotidienne s'y passe, en dehors des transports, puisque le lieu de l'emploi n'est pas nécessairement le lieu de vie. Les cartes dont nous disposons devraient d'ailleurs faire réfléchir les élus sur ce point. Une communauté de communes ne peut être formée en s'appuyant uniquement sur le désir des administrés, à qui d'ailleurs on fait croire qu'ils tireront un bénéfice fiscal de ce regroupement à des fins électoralistes. Les agences d'urbanisme et l'INSEE vous permettent de déterminer quels sont les critères permanents de regroupement, même s'il est vrai que sur la zone dense de la région parisienne, cette tâche est beaucoup difficile. La question, dans ce cas, est de savoir s'il est possible d'optimiser les dépenses publiques quand le périmètre d'action est plus grand. Pour poursuivre sur la question relative à la pertinence d'un regroupement, je dirais qu'une intercommunalité pertinente est celle qui entraîne la disparition d'un maximum de syndicats.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Voilà un constat pragmatique. Quelqu'un veut-il poser une deuxième question ? J'invite donc Jean-Pierre CHEVENEMENT, président de la communauté d'agglomération belfortaine et surtout le père de la loi de 1999, à prendre la parole. J'aimerais à ce titre vous poser une question. Si vous faisiez de nouveau une loi, y intégreriez-vous l'Île-de-France ?

**Jean-Pierre CHEVENEMENT, ancien ministre, président de la communauté d'agglomération belfortaine**

Merci Madame. Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les présidents, je pense que c'était une heureuse initiative que de se pencher sur les problèmes de l'intercommunalité en Île-

de-France, et plus largement sur l'organisation de la région parisienne. Nous avons la chance en France d'avoir, avec Paris, l'une des trois villes monde. Avec Londres et New York, la France dispose d'une agglomération qui peut attirer toutes les activités haut de gamme, le tourisme, les congrès, et beaucoup d'autres choses encore. Paris est donc un foyer de rayonnement exceptionnel. Néanmoins, la Région Île-de-France, sur le plan économique et démographique, ne progresse pas davantage que le reste du pays. Ce très grand atout à l'échelle internationale ne joue pas en faveur de la région. Il peut même avoir des effets contraires, sur lesquels je ne vais pas m'étendre. Le deuxième fait sur lequel je voudrais insister est qu'à l'évidence, des problèmes sociaux se posent à l'échelle de la région parisienne et avec plus d'ampleur que sur le reste du territoire français. La loi du 12 juillet 1999, que j'ai portée devant le Parlement, visait à permettre l'essor de communautés de projets dans le cadre de l'intercommunalité. Dans les zones rurales, le processus était déjà largement entamé, grâce à la loi de 1992, mise en route par Pierre JOXE et votée sous Yves MARCHAND. Par contre, l'intercommunalité urbaine a pris beaucoup de retard. Les communautés de villes en particulier, avec l'instauration d'une taxe professionnelle unique, n'ont pas fonctionné. En 1999, la taxe professionnelle unique concernait seulement 7% du produit global de l'ATP. Nous approchons aujourd'hui le chiffre de 75%, j'y viendrai par la suite. Cette modeste réforme, qui consiste à généraliser la taxe professionnelle unique à travers les communautés urbaines, d'agglomération ou de communes, a donné des résultats très importants. L'objectif était le développement économique, mais aussi de favoriser la mixité sociale. Cette ressource importante mise au service de compétences stratégiques comme le développement économique ou l'aménagement de l'espace permettait, à partir d'une solidarité fiscale accrue, de développer des projets dont je constate que presque partout ils ont commencé à prendre forme.

Partout se développent des projets d'agglomération, sauf en Île-de-France. Je rappelle que la TPU devait se mettre en place dans un délai maximum de douze ans, c'est-à-dire jusqu'en 2011, et qu'à partir de cette ressource pouvaient être créés des zones d'activités, des agences du développement, et bien d'autres dispositifs incitant le développement économique. Il en est de même de la mixité sociale. Pour faire face à la ghettoïsation de certains quartiers et il faut lutter contre les mouvements contradictoires, comme l'étalement urbain qui conduit un certain nombre de catégories sociales moins défavorisées à aller construire dans les banlieues des villes et la « boboïsation » du centre des grandes villes. Une observation très fine de la situation est donc nécessaire pour comprendre quelles sont les manifestations de l'apartheid social. Les intercommunalités devaient être le support de politiques ambitieuses pour adopter des PLH. Mais avec les lois Raffarin de 2004 est apparue la possibilité de démêler les aides à la pierre, et cela se pratique dans certaines communautés d'agglomération. La spécificité de la région parisienne aurait mérité une autre loi. Dans un premier temps, cette spécificité était traitée par le renforcement des solidarités entre communes riches et pauvres. Depuis 1981 je crois, existe le fond de solidarité des communes de la région Île-de-France et la loi du 12 juillet 1999 a créé un deuxième prélèvement sur les communes et les EPCI dont les bases de taxe professionnelle, divisées par le nombre d'habitants, excédait trois fois et demi la moyenne des bases constatées au niveau national.

Dans le discours que j'ai prononcé au Sénat, puisque ce projet y a dans un premier temps été présenté, j'ai indiqué que la péréquation volontaire des charges et des ressources, réalisée ailleurs par la taxe professionnelle unique, sera plus difficile à réaliser en Île-de-France, notamment dans la partie la plus densément peuplée de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle il est prévu de renforcer le mécanisme du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France avec un prélèvement sur les recettes des communes les plus riches en taxe professionnelle et une redistribution aux communes à faibles potentiel fiscal et aux charges, notamment sociales, élevées. Cette approche était évidemment provisoire. Il fallait aller plus loin. Rien ne permettait de



soustraire la région Île-de-France à l'application de la loi. En conséquence, la loi sur les intercommunalités pouvait aussi s'y appliquer. Mais il ne m'échappe pas qu'il est difficile de trouver le périmètre pertinent et que le critère du projet commun est certainement le plus adéquat. Encore eût-il fallu que ces projets aient déjà pris forme, ce qui n'était généralement pas le cas. La loi visait à éviter les communautés d'agglomération d'aubaine et à limiter la création de communautés d'agglomération, en particulier dans la zone dense, sauf pour celles qui pouvaient présenter une communauté de projet ou arguer d'une certaine unité au niveau du bassin de vie et de la mise en commun d'un certain nombre de services. Je passe sur le fait que la loi avait prévu la transformation des communautés des villes en communautés d'agglomération selon des règles que je ne crois pas utile de développer ici.

D'une manière générale, je m'inscrirais plutôt dans la perspective qui avait été celle des villes nouvelles. Je comprends très bien que la loi pouvait s'appliquer dans la zone non agglomérée de la Grande Couronne. Ce qu'a dit tout à l'heure Dominique LEFEBVRE me paraît très pertinent. Je suis pour ma part plus réservé sur la zone dense pour laquelle il me paraît nécessaire de trouver d'autres solutions. Mais ces dispositifs n'ont pas retenu suffisamment l'attention des maires et députés-maires, qui ont eu facilement raison de mes successeurs pour un certain nombre de communautés d'agglomération, qui généralement regroupaient deux communes. La pression de ces députés-maires était très forte et par défaut d'État, mais aussi parce que le deuxième projet auquel nous avions pensé n'a pas pris forme assez vite, nous sommes arrivés à la situation que vous connaissez. L'intercommunalité s'est développée, un peu moins en Île-de-France qu'ailleurs puisque dans dix-huit régions elle concerne plus de 80% de la population et en Île-de-France, elle concerne 47% de la population. On observe un effet de rattrapage puisqu'il existait soixante-dix-neuf EPCI à fiscalité propre en 2004, un nombre qui passe à 103 en 2006 et seulement 3771 communes en France ne sont pas agglomérées. Je rappelle que la France comprend 36700 communes, ce qui correspond à 40% des communes de l'Union Européenne à vingt-cinq. L'intercommunalité était justement la solution à ce problème que jusqu'à présent nous n'étions pas parvenus à résoudre.

Je rappellerai l'échelle de la loi MARCELLIN sur les fusions de communes dans les années 1970. Sur les 3 771 communes non regroupées, qui représentent 6,9 millions d'habitants, 417 sont situées en Île-de-France et représentent 3,8 millions d'habitants. Aujourd'hui, la région Île-de-France compte 28 communautés d'agglomération et cela malgré la difficulté à définir des périmètres pertinents, sur laquelle a insisté précédemment M. LACOSTE. J'étais pour ma part favorable à l'adoption d'une loi spécifique pour la région Île-de-France. J'ai beaucoup réfléchi aux problèmes spécifiques que pose l'intercommunalité en milieu urbain en tant que président du district de l'agglomération belfortaine depuis 1977. Par contre, sur la région parisienne, ma réflexion n'était pas suffisamment avancée. Je voyais clairement que se posait le problème de la zone dense agglomérée, dont a parlé tout à l'heure M. LACOSTE en montrant que la région était passée de trente communes agglomérées en 1900, à 221 en 1960 et 381 aujourd'hui. Paris, je le répète, est un atout majeur de la France dans la compétition mondiale, mais la ville craque dans les limites du périphérique et est en passe de devenir une ville-musée, ce qui n'est pas bon pour la France. En comparaison avec Londres et Berlin, qui sont organisées dans des entités administratives dont la superficie est quinze fois supérieure, Paris a une organisation problématique. L'objectif me paraît être la mise en oeuvre d'une politique cohérente d'urbanisme, de logement et de transport. En effet, l'aspect social a révélé toute sa nocivité à l'occasion des émeutes urbaines de novembre 2005, qui montrent clairement qu'il y a un problème, tout comme les incidents de la gare du Nord durant la campagne présidentielle. Il faut à présent se donner les moyens de résoudre ce problème et nous ne les avons pas aujourd'hui.

Le SDRIF, le Schéma directeur de la Région Île-de-France, peut définir une perspective, mais il n'a pas les moyens de son application. La mise en oeuvre dépend des communes, des communautés de communes ou d'agglomérations. Se pose donc le problème de savoir comment on peut mettre en oeuvre cette politique ambitieuse, avec à l'horizon du prochain plan 60 000 nouveaux logements. Il est vrai que les syndicats spécialisés ont leur rôle à jouer, mais existe-t-il une synergie entre eux ? En écoutant Dominique LEFEBVRE tout à l'heure, je me suis rendu compte que cette synergie ne se produisait pas naturellement. Beaucoup d'autres sujets, comme l'enseignement supérieur, mériteraient une prise en compte globale. Nos universités sont trop petites, elles ont été fractionnées par Edgar FAURE pour résoudre un problème politique à la suite de mai 1968. Aujourd'hui, cela nous place dans le bas du classement de Shanghai. Les universités devraient être, pour beaucoup d'entre elles, regroupées. Je ne prétends pas apporter des solutions que je n'ai pas apportées à l'époque. Je pense à trois propositions. D'abord la création d'une communauté urbaine dans l'ex-département de la Seine, à laquelle il faudrait certainement ajouter Orly et peut-être Marne-la-Vallée, qui poserait le problème de la coexistence avec la région. Ensuite, je pense qu'il faudrait donner à la région des compétences qu'elle n'a pas aujourd'hui, en matière d'urbanisme, de logement et d'environnement. Peut-être faudrait-il aussi un exécutif plus puissant pour imposer la mixité sociale. Chacun sait que ce problème résulte aussi du mode de scrutin qui fait que la région n'est pas aujourd'hui en position d'imposer. En dernier lieu, il pourrait être envisageable de créer un établissement public spécialisé, sur le modèle d'Euromed à Marseille avec une compétence foncière qui consisterait à acquérir des terrains pour pouvoir construire, en dérogation même au PLU. Mais cela pose des problèmes très délicats qui supposeraient qu'un Conseil d'administration soit missionné puis accepté, tout en n'affaiblissant pas trop cet organisme. La quatrième solution, peut-être celle qui s'imposera, serait que l'État prenne les grandes décisions relatives à la politique du logement, mais aussi aux infrastructures comme le métro ferré par exemple. Je viens de dessiner quelques pistes qui se présentent et je me réjouis de voir que vous avez pris l'initiative de débattre de ce sujet et que vous avez apporté beaucoup d'éléments extrêmement intéressants. Je souhaite que ce débat soit fructueux et devant vous quitter dans peu de temps, je serais très intéressé par ses résultats. J'espère avoir tenu mes limites de temps.

## **Table ronde n°2. Les scénarii pour demain**

### **Logiques territoriales et logiques institutionnelles en Ile de France. Identifications des pistes d'évolution**

*Animation :*

*Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, Le courrier des maires et des élus locaux*

*Participants :*

*Daniel BEHAR, cabinet ACADIE*

*Pierre MANSAT, adjoint au maire de Paris, chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile de France*

*Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune*

*Philippe LAURENT, maire de Sceaux, vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre*

*Jean-Paul PLANCHOU, conseiller régional d'Île-de-France, maire de Chelles*

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Vous avez été quasiment parfait. La deuxième partie débute avec Daniel BEHAR, consultant au cabinet ACADIE, à qui je vais demander de nous présenter des éléments de cadrage.

**Daniel BEHAR, cabinet ACADIE**

Bonjour. Pour lancer ce débat sur les pistes d'avenir, je dirais quelques mots de transition sur la dynamique actuelle en matière de compétence territoriale aujourd'hui en Île-de-France. Je ferai deux remarques qui sont en décalage avec ce que l'on peut entendre habituellement. La première porte sur l'immobilisme francilien et la deuxième à la singularité et l'exceptionnalité francilienne. Concernant l'immobilisme, ce qui est frappant est que le paysage a radicalement changé ces dix dernières années, comme a changé progressivement la gouvernance en Île-de-France. Pendant des décennies, le changement s'est fait par le haut, par le biais de décrets, comme ce fut le cas pour la construction des villes nouvelles. Depuis dix ans, le changement se fait par en bas, c'est-à-dire que ce sont les acteurs qui font évoluer la situation francilienne. La conséquence majeure de cette évolution est que d'une certaine manière, l'exceptionnalité francilienne s'atténue et la situation en Île-de-France tend de plus en plus à se banaliser ou en tout cas à ressembler par beaucoup de côtés à ce qui se passe dans les autres régions françaises. Tout ce qui a été dit concernant la

fragmentation du paysage en Île-de-France me paraît un peu exagéré. J'aurais tendance à penser que la situation n'est pas très différente de celle des autres grandes aires métropolitaines françaises. À Nice, à Marseille, à Nantes ou à Lille, on retrouve la même pluralité d'intercommunalités.

Cette fragmentation intercommunale n'est pas propre à l'Île-de-France. Le regroupement sur des bases affinitaires, de ressemblance socio-économique et pas seulement politiques, est aussi ce que l'on retrouve dans les grandes aires métropolitaines françaises comme Nice, avec Sophia-Antipolis, Grasse et l'agglomération niçoise proprement dite. Dans cette région, la géographie sociopolitique est assez ressemblante à celle que de l'Île-de-France. Par contre, la singularité du paysage intercommunal en Île-de-France me paraît être, au-delà de l'absence de la ville-centre dans ce paysage intercommunal, le poids extrêmement fort de l'identité locale dans la construction intercommunale. Partout ailleurs est fabriquée de l'intercommunalité pour mettre le pouvoir politique à hauteur de la construction des grandes politiques publiques (transports, habitat, etc.). Pourtant, les grandes politiques publiques d'agglomération sont en partie déjà constituées, par les grands syndicats, hérités du département de la Seine ou du pilotage par l'État, ou encore par la fonction des départements qui assurent une fonction d'ensemblier d'appréciation de service de l'intégration de politique publique à l'échelle de ce qui serait des grands quartiers de la métropole. En conséquence, la question de la conception des politiques publiques n'est pas centrale dans la construction intercommunale en Île-de-France. Par contre, il me semble que beaucoup d'énergie est dépensée à fabriquer de l'identité politique locale à une échelle de visibilité métropolitaine. Le premier changement est donc l'intercommunalité. Le deuxième changement majeur est la réintroduction de la ville-centre dans le jeu de la politique territoriale, autour des conventions bilatérales et aujourd'hui de la conférence métropolitaine. La troisième mutation, que l'on retrouve dans les grandes aires métropolitaines de manière à peu près identique et sur laquelle on peut dire que la région Île-de-France est plutôt en avance, est la floraison de dispositifs de coopération interterritoriale. Entre l'Essonne et le Val-de-Marne autour d'Orly par exemple. Cela montre que les grands enjeux métropolitains sont traités par les institutions territoriales. La quatrième mutation concerne les départements et donc les conseils généraux. Ils sont en train d'évoluer très nettement vers des fonctions d'ensembliers de grandes prestations publiques, sur des grands thèmes du type de l'insertion et de la dépendance. Ils sont également en train de sortir de leur champ de compétences pour avoir des visions territoriales intégrées. Au moment des débats sur le SDRIF, le rôle des Conseils Généraux a été tout à fait particulier, et territorial davantage que sectoriel. Il est donc clair que ce paysage d'évolution par en bas se double d'une capacité émergente de mise en musique autour de deux acteurs qui sont en train de changer fondamentalement de posture dans la gouvernance territoriale francilienne. La Région tout d'abord, qui est en train de se constituer dans une posture d'animation territoriale en fabriquant des référentiels partagés pour l'action publique.

Je pense à deux choses qui aujourd'hui organisent le débat public. En premier lieu, la notion de zone dense et ensuite une notion plus floue des grands quadrants de la gouvernance territoriale qui suscite des formes d'agencement entre les collectivités et les instances territoriales aux autres niveaux. Après la région, la deuxième mutation concerne l'État. Il met les accents sur un certain nombre de questions quand la région donne le ton. L'État est passé d'une posture qui prétendait à la globalité à une posture qui pose des questions qui sont censées faire levier pour la cohérence de l'action publique. Je pense aux OIN (Organisations d'Intérêt National) et aux pôles de compétitivité. Aujourd'hui, le débat public est organisé autour de ces questions. Entre le référentiel régional et le levier de l'État, un cadre est en train de se constituer pour la mise en cohérence de la politique territoriale en Île-de-France. Donc, le procès en immobilisme et en conservatisme fait à la région Île-de-France est assez contestable. Cela dit, si des changements se produisent par le bas, ils doivent aussi être accompagnés par des changements par le haut, c'est-à-dire du Grand Paris. Nous nous

sommes livrés, avec les techniciens de l'AdCF, à un raisonnement prospectif. Nous vous proposons une mise en scénarii des changements qui peuvent être envisagés. Nous vous proposons donc pour lancer cette discussion, et sans aucune prétention à l'exhaustivité, trois scénarii.

Nous avons appelé le premier « la marguerite » en raison de la relative fragmentation intercommunale à laquelle nous sommes confrontés. Cette situation peut évoluer si nous fusionnons les intercommunalités ou si nous dilatons l'échelle de la première couronne. Cette rationalisation du paysage intercommunal peut être accompagnée de l'institutionnalisation de ce qui est aujourd'hui la Conférence Métropolitaine, autour d'un dispositif plus ferme qui est le coeur d'agglomération. Nous avons appelé ce scénario londonien parce qu'il conjugue la mise en place d'une institution supra-territoriale spécialisée avec des institutions locales généralistes, que seraient les intercommunalités. Ce dispositif poserait un ensemble de questions sur le plan institutionnel, des formules les plus souples comme l'association aux formules les plus fermes comme le syndicat mixte, d'intercommunalité ou ouvert à la région et au département. La première fonction d'un dispositif serait d'être le parlement du Grand Paris, le lieu où sont ajustées les positions des uns et des autres. Il aurait également une mission planificatrice et devrait se positionner par rapport au SDRIF. Il devrait également avoir des compétences organisationnelles. L'Île-de-France étant un puzzle, il faut envisager les conséquences que ces changements auraient. La fonction des départements évoluerait alors. La fonction des grandes agences départementales devrait alors être accentuée. Dans une perspective de fabrication de consensus, dans ce scénario, la fonction de l'État devrait être renforcée. La Région quant à elle ne serait pas fondamentalement déstabilisée par ce scénario, mais les tendances actuelles à investir des grandes politiques (enseignement supérieur, transports) devraient être renforcées.

Nous avons appelé le deuxième scénario « Haussmann II ». Il consiste en la dilatation des trente communes périphériques de Paris, à l'échelle de 3,5 millions d'habitants. Il nous semble que cette hypothèse de l'intégration supra-communale pose immédiatement par contrecoup la question de la recomposition au niveau local. C'est le scénario de la communauté urbaine. Il n'y aurait pas d'équilibre politique dans ce cas sans accord à l'amiable. Nous serions dans ce cas, et c'est un point fondamental, dans le transfert des compétences des communes. Cette évolution poserait avant tout la question du rééquilibrage entre les fonctions communale et intercommunale. Notamment s'agissant du PLU communautaire qui est obligatoire dans ce scénario. Il nous semble qu'ici, un problème se poserait, celui du dénivelé entre les communes limitrophes et les arrondissements parisiens. Il pourrait être résolu de différentes manières, par un renforcement de la loi PLM des conférences intra-communautaires comme à Lyon. Le deuxième problème posé par cette hypothèse serait celui de la remise en cause de la géographie actuelle des intercommunalités. Cela induirait-il une recomposition de la carte des départements, en particulier en Petite Couronne ?

Le troisième scénario pourrait porter le nom de « Metropolis ». L'intercommunalité serait alors intégrée à l'échelle de toutes les communes de la Petite Couronne. Avec 6 millions d'habitants, le parallèle pourrait être fait avec New York où l'on observe à la fois un étalement urbain et l'existence au centre d'une institution lourde, la ville de New York, qui pèse 8 millions d'habitants. Se poserait immédiatement la question du statut, le droit commun ne pouvant plus s'appliquer à la situation : comment répartir les pouvoirs entre 125 communes et comment maîtriser les coûts dans une telle situation ? Enfin, nous ne serions plus simplement dans le transfert de compétences du local vers l'intercommunal parce que la question se poserait également dans le sens inverse. Quid des compétences départementales et régionales qui devraient certainement être transférées à ces institutions communautaires. Les conséquences seraient que se poserait très directement la question de la disparition des départements de la première couronne et celle de l'équilibre politique avec la

Grande Couronne. Serait-on dans une stratégie de repli du Conseil Régional gérant la Grande Couronne ou dans une situation de montée en puissance des départements de la Grande Couronne. Cette hypothèse menacerait à coup sûr l'équilibre entre la Petite et la Grande Couronne.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Merci beaucoup. Nous allons passer au débat sur ces différents scénarios : Marguerite, Haussmann II et Metropolis. Pierre MANSAT, vous êtes adjoint au maire de Paris, chargé des relations avec les communautés territoriales d'Île-de-France, donc au coeur du problème. Paris, pour la première fois, a décidé de parler avec ses voisines. Comment voyez-vous l'avenir. Je vous demanderais de vous en tenir à votre vision de l'avenir politique de ces institutions, de façon à avoir le temps d'un échange ensuite.

## **Débats**

**Pierre MANSAT, adjoint au maire de Paris, chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Île de France**

Je ne vais peut-être pas faire ce que vous attendiez, c'est-à-dire réagir sur les scénarios. Je ne pense pas qu'aujourd'hui nous en soyons à cette étape. Il ne faut pas aller plus vite que la musique. La question, à mon sens, serait plutôt de savoir pourquoi nous nous posons cette question. Vous disiez, j'exagère peut-être un peu, qu'aucun problème ne se posait et que la politique en Île-de-France était dynamique. Dans ce cas, pourquoi imaginer des scénarios alternatifs à la situation présente ? Nous ne sommes pas obligés suivre les prescriptions faites par le président de la République dans son récent discours. L'appellation qu'il a employée a plus d'un siècle, plusieurs débats ont déjà eu lieu sur le Grand Paris, en 1945, en 1950, dans les années 1960 puis à partir de 1989. La question, il me semble, est de savoir quelle est la réalité du développement de cet ensemble. Y a-t-il des politiques publiques à l'échelle des enjeux. D'un point de vue parisien, des problèmes se posent autour de cette question même si des progrès considérables ont eu lieu, comme le CIF tout récemment.

Par ailleurs, je reviendrais sur une réalité que Jean-Pierre CHEVENEMENT évoquait tout à l'heure : l'Île-de-France est l'un des régions les plus riches du monde et malheureusement elle rencontre des situations difficiles. Je citerais les événements de novembre 2005 ou la réapparition de bidonvilles très importants dans la capitale elle-même. Par ailleurs, Paris, loin d'être une ville musée puisqu'elle représente 10 du PIB national et 1,6 millions d'emplois, est tout petite et se posent les questions de la répartition des richesses, de la réponse aux demande des habitants en matière de logement, de formation, de diversité ou d'environnement. Nous pensons qu'il n'est plus possible de rester dans l'isolat parisien, malgré la qualité des syndicats techniques, dont je rappelle qu'ils sont issus d'une histoire particulière qui est celle de formes de coopération et d'intégration. Le département de la Seine était une forme, pour Paris et sa banlieue, de vivre ensemble. Je pense qu'il est inexact de dire que Paris et la banlieue ont un destin séparé et que Paris a été dominatrice. Cette affirmation n'est vraie que pour une part, la situation est bien plus complexe et dépend selon les villes. La dissociation profonde de l'avenir de Paris et de la banlieue se joue dans les années 1960. Pour penser l'avenir, il ne faut pas oublier l'histoire, qui ne commence pas en 1968. Il faut l'intégrer pour comprendre quels sont les enjeux. Pour répondre plus précisément à votre question, du point de vue

parisien, nous nous disons qu'il est nécessaire de se poser la question de l'histoire de notre région de façon renouvelée. La situation est complexe, mais il en est ainsi de ces grandes zones urbaines dans le monde entier. Je pense que notre objectif devrait être de mettre un peu plus de cohérence qu'il n'y en a actuellement. La véritable question me semble alors être : autour de quoi envisagerions-nous de penser les évolutions organisationnelles, voire institutionnelles, et dans la répartition des ressources ?

Les domaines en jeu sont ceux du logement, mais aussi, comme cela a été souligné, de l'urbanisme, des transports, de la formation et de l'environnement et bien évidemment des ressources. La carte présentée concernant ce dernier point et réalisée par l'INSEE est parlante : on voit apparaître des groupes de communes extrêmement différenciées de point de vue des revenus fiscaux. Se pose alors à cette échelle la question de nouvelles répartitions de ressources. Même si Paris est un gros contributeur du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, la richesse est très inégalement répartie dans ce territoire. Si le Fonds de Solidarité est indispensable, la péréquation n'intervient d'une certaine façon qu'à la marge de l'ensemble des richesses disponibles. Comment alors mobiliser ces richesses de façon différente, non pas pour les répartir ou les saupoudrer mais pour les mettre au service de projets communs. Pourquoi ne pas créer un fond d'investissement Paris Métropole ? En effet, d'un point de vue parisien, le Grand Paris n'est pas un terme que Paris utilisera car il n'y a pas de sa part de volonté de domination. Par contre, Paris Métropole nous semble être à la taille des enjeux. D'ailleurs, Lille ou Nantes ont utilisé ces terminologies. Enfin, je ferai deux remarques sur les scénarios qui nous ont été présentés. Il ne peut pas y avoir de scénarios imaginés dans les cabinets ministériels. Un cabinet ministériel ne peut décider de l'avenir d'une région de 11 millions d'habitants et qui organise en dehors de tout débat avec les élus, les évolutions. Le président de la République a fait un discours en juin dernier et le Maire de Paris n'a été saisi d'aucune demande, n'a reçu aucun appel téléphonique de la part du président ou de l'un des membres de son gouvernement. On ne peut pas avoir un retour d'un État qui déciderait à la place des élus et encore moins à la place des citoyens. Dans toute évolution, le Conseil Régional à partir des compétences qui sont les siennes doit être un acteur majeur de l'évolution du territoire dont il a la charge, si évolution il doit y avoir.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Merci. Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune. Pensez-vous de cette idée de Paris métropole qui ressemble à une dénomination de communauté urbaine ?

**Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune**

La Métropole correspond à une communauté urbaine, il ne s'agit pas simplement d'une appellation. Si on devait voir apparaître la terminologie Paris Métropole, il faudrait que cela corresponde à une réalité institutionnelle. Par contre, je rejoins Pierre MANSAT sur un point. Je pense pas que nous nous trouvions face à une véritable urgence et je ne pense qu'en aucun cas un scénario ne peut être imposé d'en haut par un texte législatif, ce me semble inconcevable. Pourquoi nous interrogeons-nous sur la réorganisation des strates administratives de la région Île-de-France ? D'abord parce qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour ne pas que les inégalités sociales et territoriales s'aggravent, et ce dans tous les domaines (emploi, habitat insalubre, formation, santé). Je soulignerai que sur la carte matérialisant ces inégalités, les tâches noires ne se trouvent pas forcément à l'Est, mais aussi au Nord de la capitale. Les deux communautés d'agglomération les plus pauvres en prenant comme référence les revenus des habitants, sont celle que je préside et celle

de Val-de-France. Ces inégalités dont on connaît les effets, que Jean-Pierre CHEVENEMENT a eu raison de rappeler, sont au coeur de notre réflexion nécessitent que l'on arrête ce processus. Pour ce faire, je crois beaucoup à une réorganisation administrative de la Région Île-de-France.

Des trois scénarios proposés, le premier a ma préférence. Parce que les deux autres scénarios nous placent d'emblée dans une sorte d'étalon urbain et nous ne sommes au centre de rien. Si je me mets à la place des habitants, je me dis que lorsque nous avons constitué des communautés d'agglomération de communes, le principe de partage des richesses et de solidarité a primé. Nous sentions que le développement économique autour du Stade de France allait prendre et qu'il était juste de faire partager cette richesse au-delà du territoire Saint-Denis. Mais nous nous sommes rendus compte que la situation apportait un effet bénéfique secondaire que nous n'avions pas envisagé. Certains habitants qui étaient en marge se sont retrouvés dans une centralité, dans un pôle qui affirmait d'être structurant à l'échelon de l'Île-de-France. N'être plus seulement l'habitant d'une cité défavorisée mais aussi celui d'une d'un territoire qui compte est un fait important. Je crains le scénario deux ne fasse qu'accélérer le processus en cours de rejet des populations les plus en difficulté en dehors du centre. Nous devons rompre avec ces politiques pour privilégier l'idée de poly-centralité, même si nous avons besoin de la centralité parisienne. Nous ne pouvons soutenir l'idée de Paris Métropole qu'en réaffirmant cette idée de poly-centralité. Des moyens différents devront être attribués à ces différents pôles structurants en fonction de leurs besoins. Nous ne pouvons plus financer à la même hauteur des équipements publics dans une ville quelles que soient ses capacités financières et ses besoins. En reconstruisant des communautés d'agglomérations vraiment solidaires, nous pourrions rompre avec des intercommunalités purement opportunistes, voire protectionnistes, qui se seraient constituées dans le seul but de ne pas payer certaines dotations. Il faut combattre cela. De la même façon que nous assistons à une prise de conscience sur les enjeux climatiques à l'échelon planétaire, j'espère que nous serons tous capables de prendre conscience des enjeux sociaux et sociétaux qui se posent à l'échelle de la région Île-de-France.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Philippe LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération de Bièvre, êtes-vous en accord avec ce qui vient d'être dit ?

**Philippe LAURENT, maire de Sceaux, vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre**

Je suis Maire d'une ville de 20 000 habitants qui est située à cinq kilomètres du périphérique et qui n'a pas beaucoup de difficultés. Excepté avec Paris qui, historiquement, n'a rien fait à Sceaux qui était avec Saint-Denis l'une des deux anciennes sous-préfectures du département de la Seine. Ce passé glorieux me donne donc une légitimité supplémentaire, en tant que maire de Sceaux, pour intervenir. Je fais partie d'une communauté d'agglomération qui n'a pas du tout été constituée dans l'esprit de ce qu'a dit Patrick BRAOUEZEC tout à l'heure. Comme cette communauté a été constituée sans grand enthousiasme, elle ne fait pas grand-chose. Les communes qui la composent, sans être très riches, ont toutes suffisamment de moyens pour se passer de ses services. Je crois aussi que l'intercommunalité fonctionne bien mieux avec des collectivités locales plus pauvres. J'ai également une expérience de dix ans au Conseil général des Hauts-de-Seine. Elle m'a bien montré que la puissance de cette instance l'engage à une forme d'immobilité, par rapport notamment au territoire qui l'entoure. Il faut se souvenir la raison de la création des départements, certainement pour mettre des préfets dans la banlieue rose.



**Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune**

Il faut également rappeler comment ils ont été créés et aujourd'hui les départements ne correspondent en rien à de vrais bassins de vie.

**Philippe LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre**

La justification de la création de ces départements est liée à une préoccupation de développement territorial au sens large, de solidarité, elle est donc politique. Les départements ont créé beaucoup d'infrastructures, mais s'agissant de la gouvernance en région parisienne, ils n'ont pas été à mon sens spécialement utiles. Je suis heureux de ce débat. Même s'il a été un peu lent, les choses ont beaucoup progressé. J'ai le souvenir, Pierre, d'un débat extraordinaire organisé à la Maison de la RATP le 5 décembre 2001. Cette réunion pour laquelle Paris avait invité des maires voisins à discuter. Cette réunion avait été fondatrice pour moi. Aujourd'hui, ce débat se déroule dans une sérénité intéressante et les choses ont mûri. Les scénarios proposés par Daniel BEHAR n'ont pas suscité, comme cela aurait probablement été le cas il y a quelques années, de réactions vives des uns et des autres. Nous en arrivons à la conclusion que la situation actuellement n'est pas satisfaisante, notamment en termes de solidarité territoriale. Même si le petit territoire de Sceaux et sa population sont favorisés, nous sommes conscients que notre avenir dépend de l'avenir de l'ensemble de l'agglomération. C'est parce que nous sommes conscients de cela qu'aujourd'hui je me sens autorisé au nom de la ville que nous souhaitons que les choses évoluent et que la répartition des richesses se fasse autrement et que chacun y contribue à la même hauteur. Si nous parlons en termes de pression fiscale en considérant le ratio la taxe d'habitation payée par rapport aux revenus, nous observons que les disparités sont immenses. Elles sont beaucoup plus importantes maintenant dans l'agglomération parisienne qu'en province en raison de la généralisation de la généralisation de la taxe professionnelle unique. À Sceaux, si la ressource de taxe professionnelle par habitant était la même qu'au Plessy-Robinson, dont personne n'imagine qu'il s'agit d'une ville particulièrement riche, je peux diminuer des trois-quarts les impôts par ménage. Je ne dis pas que les habitants de Sceaux paient trop d'impôts, mais que les disparités sont partout : entre communes, arrondissements à Paris. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une structure discute de ces disparités, voire décide de les aplanir.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Avez-vous une idée de la forme que cette structure pourrait prendre ?

**Philippe LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération de Bièvre**

Oui. J'aime l'idée d'Errard BERIC car je pense que si la structure est trop importante, elle fonctionne moins bien. Dominique BRAYE soulignait tout à l'heure l'existence de plusieurs bassins, notamment le bassin de l'emploi. Dans le troisième scénario présenté, il est évident que quelqu'un qui habite dans une structure de type communauté urbaine va être à même de travailler à n'importe quel point de ce territoire. Par contre, pour la vie quotidienne, l'organisation de la vie culturelle et des loisirs, l'attachement des habitants est autre. Les habitants sont plus enclins à la vivre dans l'enceinte de leur commune ou des communes voisines, ce qui forme une marguerite, qui est différente d'une commune à l'autre et cela pose problème. Si l'on parle de grandes infrastructures, de solidarité territoriale, de capacité des maires se regrouper pour concevoir des projets, l'échelle ne peut être, de mon point de vue, que celle de petites structures urbaines, correspondant au troisième scénario. Je militerais donc quant à moi pour avancer vers ce scénario,

même si je sais que sa mise en place ne se fera pas en un jour. D'autre part, cette solution nécessite de grandes révisions. À l'échelle départementale, des personnalités très fortes devront s'entendre. Je pense donc qu'il serait bon de tendre vers la disparition des départements de Petite Couronne, parce qu'ils me semblent plus être facteurs de blocage que d'avancée. Il ne me semble pas possible de faire coexister une structure de type communauté urbaine avec trois départements autour de Paris. Ce changement difficile nécessitera une volonté politique forte. L'État et les parlements devront venir sanctionner la démarche qui aura été celle des élus et des habitants. Pour conclure, les progrès qui ont été faits ces six dernières années me semblent très importants et je voudrais saluer l'existence de cette conférence métropolitaine.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Je donne la parole à Jean-Paul PLANCHOU, conseiller régional d'Île-de-France à Chelles, qui fait partie de la communauté d'agglomération de Marne et Chantierine. À ce titre, voyez-vous le Conseil Régional à l'avenir capable d'arroser les bouquets de marguerites ? Que deviendrait le jardinier du Conseil Régional dans ce paysage ?

**Jean-Paul PLANCHOU, conseiller régional d'Île-de-France, maire de Chelles**

Nous avons « arrosé les roses et les épinards », donc nous devrions être capables de faire de même avec les marguerites. Je constate en effet en tant qu'élus d'un département de la Grande Couronne, après ce qu'a dit Jean-Pierre CHEVENEMENT, que l'État n'a pas fait son travail. La circulaire de novembre 2005 demeure à son terme actuel un grand point d'interrogation puisque ses schémas directeurs n'ont pas les autorités préfectorales, comme le disait Dominique BRAYE, n'ont pas souhaité aller plus loin dans les solutions incitatives. Nous nous trouvons dans un état de flottement complet et nous nous complaisons dans les critiques adressées à l'intercommunalité. Elles prêtent à jeter le bébé avec l'eau du bain. Il nous faut faire très attention dans ces périodes de grandes incertitudes qui perdurent. Nous savons que si l'État veut s'impliquer raisonnablement sur les périmètres comme sur le contenu des projets, une vraie territorialisation peut se dessiner rapidement. De plus, nous y sommes plus ou moins contraints puisque la réduction des ressources de l'État n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. L'État a perdu des capacités d'intervention qu'il ne recouvrera pas. Il est donc nécessaire d'aller plus loin, plus vite. Tout en sachant que même dans les intercommunalités de la Grande Couronne, l'aboutissement des schémas directeurs doit poser la problématique des Conseils Généraux et pas seulement des départements. La France n'est pas à une aberration près au niveau administratif, elle l'a montré durant toute son histoire. Personnellement, j'ai toujours estimé que les synergies stratégiques devaient être encouragées, comme y faisait référence tout à l'heure Patrick BRAOUEZEC. J'ai toujours considéré la démarche de la Conférence Métropolitaine comme une initiative pragmatique, sereine, utile, intelligente et fonctionnelle. Elle me paraît être une bonne démarche exploratoire et un contrepoint intéressant aux déclarations impérieuses entendues depuis la fin du printemps dernier. Je pense que la région est le cadre stratégique adéquat pour réfléchir aux problématiques planificatrices ou fonctionnelles qui se présentent à nous. Dans cette perspective, si nous allions vers une autre structure, nous nous trouverions face à une contradiction majeure entre l'affirmation d'un polycentrisme et celle d'un schéma directeur. Je pense qu'une solution administrative structurelle lourde, rigide et traditionnelle comme celle que je viens d'entendre serait en contradiction fondamentale avec la logique régionale. Par conséquent, nous devrions nous tourner vers des solutions plus souples et plus adaptées à la situation. Je tiens à rappeler pour conclure que nous allons décider lors du prochain conseil régional la constitution d'une commission.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Une réaction rapide sur cette proposition de faire de la région un cadre stratégique de référence ?

**Pierre MANSAT, adjoint au maire de Paris, chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Ile de France**

C'est une évidence.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Des questions dans la salle ?

**Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune**

J'aimerais ajouter quelque chose. Il est important de souligner que nous sommes dans une région qui aujourd'hui arrive à certaines limites par rapport à des enjeux fondamentaux. M. LACOSTE parlait tout à l'heure de la non lisibilité du bassin **MIDI**. Il soulignait qu'un nombre important d'habitants de Meaux travaille loin de leur lieu d'habitation. Il est donc clair qu'émergent dans la région des pôles structurants et structurés qui ont toutes les fonctions humaines (habitat, formation, loisirs, etc.). Nous devons construire une autre logique à partir de ces fonctions humaines pour limiter les déplacements incessants et chronophages qu'ont à faire les Franciliens quotidiennement. Dans ce contexte, l'institution a pour mission de venir structurer les bassins déjà existants ou émergents. J'illustrerai mon propos à l'aide de l'exemple de La Défense : il faut créer à l'échelle de ce territoire qui regroupe également Courbevoie et Nanterre, une communauté d'agglomération captivante qui irrigue les villes proches, dans un esprit de partage. Si nous ne faisons rien, nous continuerons à sécréter des inégalités et un important gaspillage, de temps, de sols et de l'équipement public. Nous devons absolument et très rapidement intégrer à notre réflexion la question des bassins de vie.

**Philippe LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre**

J'ajouterais une considération qui ne simplifiera pas les choses par rapport à la question de la solidarité financière. Je reprendrai ce qu'a dit Patrick BRAOUEZEC sur La Défense. Je ne comprends pas en quoi il serait nécessaire de créer une communauté d'agglomération autour de La Défense. Les gens qui y travaillent viennent des lieux différents et expriment leurs besoins de vie quotidienne dans des lieux divers. Pour mutualiser la ressource et la répartir davantage en fonction des besoins sur différentes parties du territoire, deux solutions s'offrent à nous. La première est d'appliquer une loi avec des critères. La seconde consisterait en la création d'une instance institutionnelle gérée par des élus désignés comme dans une communauté. Je ne souhaite pas pour ma part que la loi remplisse cette fonction de répartition, dans un souci de représentativité et de consensus. Le problème de la communauté urbaine dans ce cas est qu'elle implique des compétences et de la DGF.

**Jean-Luc LAURENT, vice-président de la communauté d'agglomération Val de Bièvre, vice-président du Conseil régional d'Ile de France en charge du logement et de l'action foncière**

Je pense effectivement qu'il faut bien mettre les choses sur la table et Philippe LAURENT a raison d'aborder la question de la ressource sociale à un niveau plus large. Pour aller plus loin, je considère que la zone agglomérée impacte sur la périphérie et donc que l'agglomération va jusqu'aux confins

de l'Île-de-France elle-même, non pas en tant que collectivité, mais en tant que niveau territorial, toute modification implique que l'on se pose la question du devenir des départements, de la péréquation réelle dans le cadre d'un bassin correspondant à l'enjeu de l'aménagement, c'est-à-dire de l'Île-de-France. Je pense que la péréquation ne se pose pas au niveau de Paris et de la Petite Couronne mais à celui de l'ensemble. Il faudrait alors peut-être introduire une **DDU** à cette échelle qui financerait davantage les transports et les logements. La loi de 1999 a permis de régler un certain nombre de choses du point de vue de la mutualisation partout sauf en Île-de-France où certains se sont soustraits à l'effort de mutualisation.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Patrick BRAOUEZEC, voulez-vous clore le débat ?

**Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune**

La question de la péréquation ne règle pas tout. Elle n'engendrera pas l'arrêt des déséquilibres entre les territoires. L'État et la région doivent orienter la territorialisation, autour de laquelle seront constitués ou parfaits des pôles structurants aujourd'hui émergents. La péréquation ne peut être qu'un vœu de conscience comme nous pouvons l'observer dans le cas des logements sociaux. Certains préfèrent payer plutôt que de construire. Ils restent dans une situation confortable pour eux plutôt que de se poser les vraies questions, celles des déséquilibres et des inégalités sociales et territoriales.

**Martine KIS, rédactrice en chef adjointe, *Le courrier des maires et des élus locaux***

Si vous en êtes d'accord, ce sera la fin de notre débat. Merci à tous.